

RAPPORT CPDT THÈME 4 : PROJETS TERRITORIAUX COMMUNAUX ET SUPRA-COMMUNAUX 2007-2008

Annexe 2

Le diagnostic au service de la stratégie territoriale

Helen BARTHE- BATSALLE

Atheyatte BELLAYACHI

Pierre NERI

Anne Sinzot

CREAT-UCL

Table des matières

1.1	INTRODUCTION	3
1.2	LA PRATIQUE DES DIAGNOSTICS : ÉTUDE DE CAS EN RÉGION WALLONNE.....	6
1.2.1	<i>Présentation des critères d'analyse du diagnostic.....</i>	6
1.2.2	<i>Le schéma de structure communal.....</i>	7
1.2.3	<i>Le schéma d'orientation du centre de Mont-St-Guibert.....</i>	16
1.2.4	<i>Autres exemples.....</i>	22
1.3	LES DONNÉES PERTINENTES POUR LE DIAGNOSTIC	25
1.4	QUELLES PERSPECTIVES POUR LE DIAGNOSTIC ?	36
1.4.1	<i>Objectifs, démarche et moyens.....</i>	36
1.4.2	<i>Contenu du diagnostic.....</i>	38
1.4.3	<i>La gouvernance et les acteurs.....</i>	40
1.5	BIBLIOGRAPHIE	42

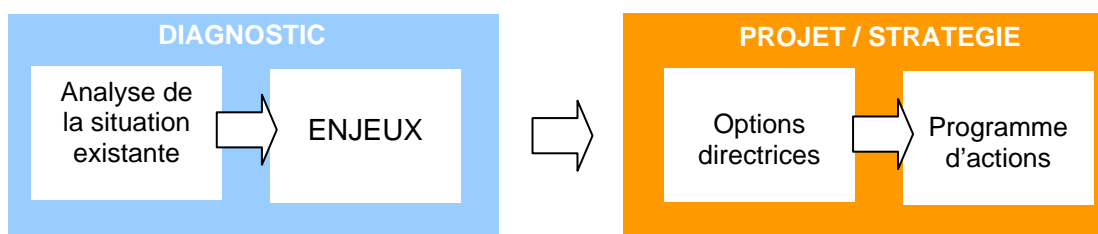
1.1 INTRODUCTION

La place du diagnostic dans la démarche de développement territorial

En guise d'introduction, il semble utile de repréciser la place et les limites du diagnostic dans le processus d'élaboration d'outils et de démarches stratégiques.

Le but du diagnostic est de connaître un territoire, la manière dont il « fonctionne » aujourd'hui et son évolution, ses atouts et ses faiblesses, les problèmes qui s'y posent... ce que l'on peut résumer en parlant ***des enjeux pour son avenir***. Son utilité est de guider les acteurs locaux dans leurs décisions, et tout particulièrement les autorités ou les décideurs, et de proposer un projet pour ce territoire. Ce projet se déclinera ensuite en actions et mesures concrètes.

Cette démarche peut être synthétisée par le schéma qui suit.



On distingue donc d'une part le diagnostic, qui analyse l'état des lieux pour en dégager les enjeux, du projet ou de la stratégie, qui se décline des grands principes jusqu'aux actions concrètes.

La prospective fait-elle partie diagnostic ? Il nous semble que l'exercice prospectif puisse être partiellement considéré comme intégrant le diagnostic, mais également comme outil de conception du projet. Un scénario prospectif peut être le révélateur des enjeux, une manière de les exprimer, s'il reflète l'évolution possible du territoire (les « futurs possibles »). C'est alors une manière de faire prendre conscience de l'avenir qui se prépare, une manière d'illustrer les enjeux. Lorsqu'elle aborde les « futurs souhaités », lorsqu'elle formalise des scénarios d'évolution afin d'aider les décideurs à faire leur choix, elle entre progressivement dans la partie orange du schéma présenté ci-avant, c'est-à-dire le projet.

Un diagnostic orienté en fonction de la démarche dans laquelle il s'inscrit

Le but du diagnostic n'est donc pas dans le cas présent d'établir une monographie sur un territoire, d'en faire une simple description, même analytique. Ce n'est pas un objectif à part entière mais une étape dans la démarche, qui doit apporter (ou confirmer) les éléments nécessaires à l'établissement du projet et du programme d'actions. ***Le diagnostic est donc au service d'un outil ou d'une démarche*** et, selon que celle-ci soit plus ou moins clairement définie, le diagnostic sera donc déjà plus ou moins orienté. Ainsi, par exemple, le diagnostic réalisé dans le cadre d'un SSC est généralement orienté afin de fournir tout particulièrement des informations pertinentes dans le domaine de la gestion du territoire (contraintes à l'occupation du sol, potentiel foncier disponible, réseaux écologique ou de mobilité...).

L'évolution de la vision de l'aménagement du territoire

L'évolution permanente des territoires impose un changement des pratiques territoriales. Le diagnostic en tant que pratique incontournable dans toute approche territoriale a donc lui aussi évolué à chaque nouvelle vision de l'aménagement. Parmi ces évolutions, on peut distinguer trois étapes ou trois courants d'idées majeurs qui ont modifié la façon d'appréhender le territoire.

Les premiers documents stratégiques

Avec l'avènement de la « Décentralisation-Participation » fin des années 80 qui a instauré le schéma de structure communal et la commission communale d'aménagement du territoire, puis l'adoption du SDER en 1999, on est passé progressivement des outils normatifs à une vision plus stratégique et on a quelque peu élargi le pouvoir de décision à l'avis de citoyens préalablement désignés.

Le développement local et la gouvernance

La notion de développement local est progressivement apparue, critiquant la vision « du haut vers le bas » de l'aménagement normatif pour proposer un développement territorial reposant davantage sur les forces vives et les atouts locaux. Le rôle de l'autorité publique est remis en cause, elle n'a plus l'exclusivité de l'aménagement du territoire. De nouveaux acteurs (le privé, les collectivités locales, les associations d'habitants, ou dans un autre registre l'Europe...) désirent être consultés et souhaitent devenir des partenaires actifs dans le développement de leur territoire, même si le pouvoir de décision final reste aux mains de l'autorité publique. L'évolution de notre société a fait émerger une autre vision de l'aménagement : la gouvernance.

Le diagnostic territorial ne peut donc plus être limité à une étude « extérieure », il doit s'ouvrir aux forces vives locales. Il ne se fonde plus uniquement sur une collecte de données territoriales mais met également en évidence les préoccupations et représentations des différents acteurs intervenant sur ce territoire. Il devient donc un diagnostic plus ou moins « partagé », selon les moyens et le degré d'investissement des acteurs tout au long du processus.

La plus grande mobilité des travailleurs et des entreprises réduit la marge de manœuvre des autorités sur le développement de leur territoire. Elles ne peuvent plus compter sur une stabilité à long terme des ressources économiques présentes sur le territoire. Elles sont contraintes à développer des stratégies pour attirer les résidents et les entreprises. Un territoire attractif devient donc un territoire qui se développe par le projet et non plus par une planification à long terme. Le diagnostic se doit donc aussi d'être au service de ce projet.

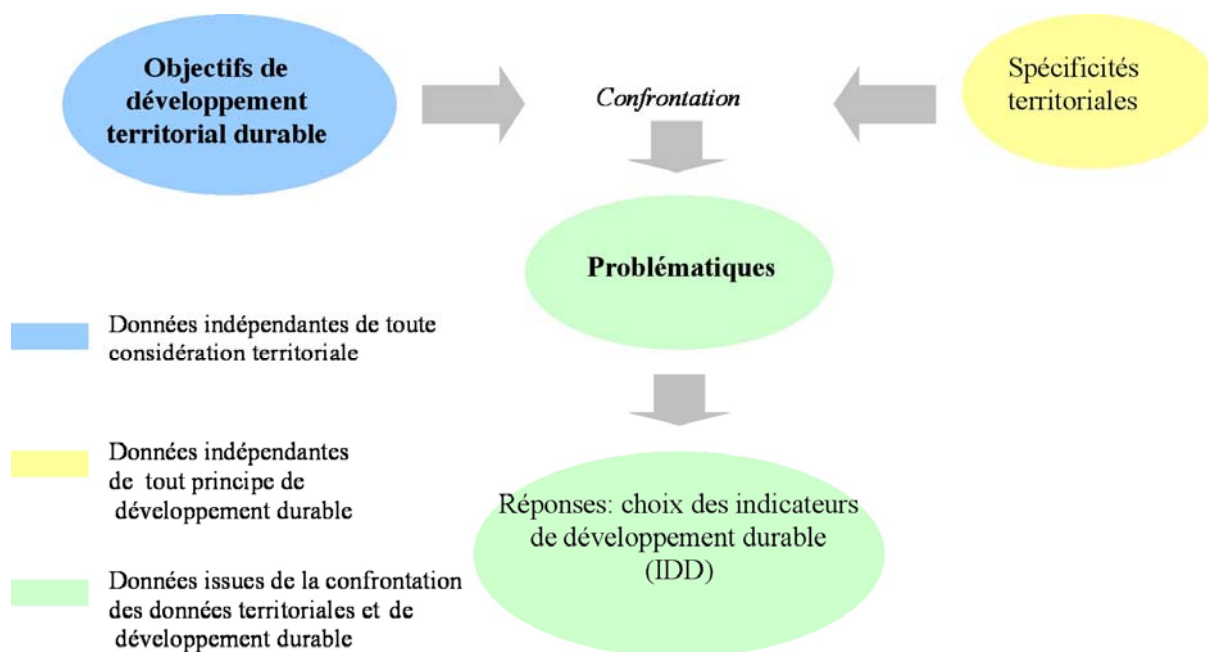
Le développement durable

Avec la mise en évidence de la détérioration de notre environnement due à nos comportements de consommation et de production excessifs, l'aménagement du territoire s'est de plus en plus préoccupé de la durabilité de son développement. Cela s'est traduit notamment par l'apparition – suite aux exigences communautaires – des études d'incidences et des évaluations environnementales qui accompagnent les plans et les programmes.

En effet, toutes les logiques d'actions, qu'elles soient économiques, sociales, ou encore environnementales, doivent faire partie intégrante de la réflexion pour que les projets territoriaux développés se fondent sur des facteurs de développement plus durables.

Il revient donc au diagnostic d'étudier les aspects liés à l'environnement et au développement durable pour répondre aux exigences qui sont maintenant demandées dans le cadre de la démarche d'élaboration de la plupart des outils.

Les étapes du diagnostic territorial de développement durable peuvent se résumer à cette figure¹ :



Contenu du présent chapitre

L'approche du diagnostic est réalisée en deux temps : d'une part, l'apport de l'observation faite sur des cas concrets et la pratique de travail d'outils d'aménagement et de développement territorial menée notamment au sein du CREAT, et d'autre part, une réflexion sur la structuration et la construction du contenu du diagnostic à partir des données disponibles.

¹ D'après ROUXEL, 2000 et MEDD, 2002

1.2 LA PRATIQUE DES DIAGNOSTICS : ÉTUDE DE CAS EN RÉGION WALLONNE

Une manière d'appréhender le diagnostic est de voir comment ceux-ci sont réalisés en pratique. Les cas ont été choisis parmi différents outils mis en œuvre par les collectivités locales, dans le cadre de procédures officielles (comme les schémas de structures communales SSC) ou de démarches plus innovantes entreprises par les communes.

Les diagnostics réalisés dans le cadre des SSC sont souvent jugés trop lourds, trop longs et en partie inutiles. Un délai de 8 à 12 mois est le plus souvent requis. La volonté de consulter la population allonge encore la démarche. Dans les PCDR, le diagnostic réalisé par l'auteur de projet est plus réduit, tandis qu'il est complété d'une phase de participation qui prend davantage d'ampleur.

Depuis quelques années, nombreuses sont les communes qui mettent en place des outils d'initiatives communales, projets de ville, schémas directeurs ou d'orientation, chartes... L'une des raisons de se lancer dans ce type d'outils est de rechercher une démarche plus rapide, donc moins lourde en termes de moyens et de temps. Une commune demande une réflexion sur l'avenir d'un village, d'un centre. Le diagnostic doit être réalisé en 1 ou 2 mois et l'étude complète en 6 à 8 mois. Certaines communes expriment clairement la volonté de disposer d'un outil non réglementaire (une charte d'urbanisme plutôt qu'un règlement contraignant). Elles revendiquent de la sorte une autonomie de fonctionnement par rapport à la Région wallonne. Comment se réalise un diagnostic dans ces conditions ? N'est-il pas surtout une manière de reformuler et de vérifier / valider la connaissance que les autorités locales ou les acteurs concernés ont déjà de leur territoire ?

Plusieurs expériences, parmi lesquelles certaines réalisées dans le cadre des activités du CREAT, ont été examinées et comparées afin d'en tirer des conclusions sur la nature et les méthodes d'élaboration du diagnostic.

1.2.1 Présentation des critères d'analyse du diagnostic

Différents critères ont été utilisés pour guider l'analyse des cas de diagnostics étudiés.

a) Objectifs du diagnostic

Même s'il s'agit d'un « survey » classique, le diagnostic est presque toujours orienté, car il n'est pas réalisé pour lui-même mais pour répondre à une question, à un ou des objectifs fixés au préalable. Une analyse de la situation existante d'une commune réalisée dans le cadre d'un SSC vise à y voir clair par rapport à la gestion du territoire, à sa structure, à l'urbanisation future. Les différents thèmes analysés dans ce contexte seront abordés dans l'optique de répondre à ces questions : potentiel foncier, zones à protéger de l'urbanisation, zones bien équipées, etc. Par contre, l'analyse socio-économique d'un programme communal de développement rural (PCDR) visera davantage à lister les atouts et les faiblesses d'un territoire en vue d'en dégager les besoins des habitants et les dynamiques de développement.

Dans ces deux outils, les objectifs et le contenu du diagnostic sont fixés par des textes réglementaires, qu'il s'agit d'interpréter mais qui constituent néanmoins le minimum analytique à fournir.

Dans d'autres outils, la « commande » correspond généralement à une question, vaste ou plus précise, des autorités ou du commanditaire.

b) Echelle

L'ampleur du diagnostic dépendra de l'échelle de l'outil : est-elle supra-communale, communale ? Est-elle ciblée sur un quartier ? Vise-t-elle une problématique particulière ? Ces questions conditionneront l'ampleur du travail, et le type de méthodes à mettre en œuvre ou de données à collecter.

La notion d'échelle intervient aussi dans le rapport du territoire à son contexte : un quartier par rapport à son agglomération, le niveau d'attractivité d'un centre, le positionnement d'une commune ou d'une région dans son cadre territorial.

c) Moyens

Les moyens dont on dispose pour élaborer le diagnostic sont liés à la nature de l'outil, ainsi qu'à l'échelle d'intervention. Ils dépendent du fait que l'on s'inscrive dans le cadre d'outils institutionnalisés ou de démarches d'initiative locale, les premières bénéficiant le plus souvent de subventions régionales à l'élaboration ou à l'application. Ces moyens peuvent être temporels (délais), budgétaires et humains.

d) Contenu

Le contenu, ce sont les matières abordées, ainsi que le niveau de précision et la manière dont ces domaines sont traités (angles d'approche).

La table des matières du diagnostic est à mettre en lien avec les enjeux poursuivis : de quoi a-t-on besoin pour répondre aux objectifs de l'outil ou de la démarche, pour donner des éléments d'analyse prospective du territoire ? Il s'agit aussi de voir en quoi les évolutions du territoire sont prises en compte.

e) Processus : linéarité ou non

Comme évoqué dans l'introduction, il est intéressant de voir si les diagnostics sont réalisés selon un processus linéaire (collecte des données > analyse > synthèse des enjeux > options > projet > mesures concrètes et calendrier) ou si la démarche s'est plutôt déroulée sous la forme d'allers-retours entre la collecte d'informations et le projet.

f) Gouvernance : qui s'implique

Enfin, autre critère d'analyse, la gouvernance du processus ou – autrement dit – les acteurs qui s'impliquent et leur niveau d'investissement.

1.2.2 Le schéma de structure communal

a) Présentation générale et contexte de l'étude

Le premier cas de diagnostic analysé est celui du schéma de structure (SSC) de Profondeville, située au sud de Namur. Cette commune regroupe les villages de Profondeville, Arbre, Bois-de-Villers, Lesve, Lustin et Rivière. Elle compte quelque 11.500 habitants sur un territoire de 5021 hectares.

Etablie de part et d'autre de la vallée mosane, la commune a surtout une vocation résidentielle, subissant la pression urbanistique à la périphérie de l'agglomération namuroise. Néanmoins, l'agriculture occupe encore la moitié du territoire ; elle est surtout présente dans la partie condruzienne, au sud-ouest. Le territoire se caractérise aussi par de grands massifs boisés, notamment sur les versants mosans et les vallons secondaires. On y dénombre peu d'activités économiques de grande envergure, hormis quelques carrières. Le tourisme y est présent, mais il ne constitue pas une des caractéristiques majeures du lieu en comparaison des communes situées plus en amont de la vallée.

L'étude du SSC, lancée en début 2006, est toujours en cours de réalisation. En février 2006, le Conseil communal décidait d'entamer cette procédure et d'élaborer un cahier des charges. En septembre de la même année, il désigne le CREAT comme auteur de projet pour le réaliser, ainsi que le règlement communal d'urbanisme (RCU).

Au stade de l'examen du dossier dans le cadre des travaux de la CPDT, le diagnostic est terminé et la Commune va entamer la phase de projet proprement dite, celle de la définition des orientations générales pour son territoire (options fondamentales), qui précède la réalisation du schéma. Bien que le dossier soit toujours en cours, son état d'avancement permet néanmoins l'examen de la manière dont le diagnostic a été réalisé. Ce cas concret sera examiné à la lumière de la pratique complète du CREAT en matière de SSC.

b) Objectifs du diagnostic

Le diagnostic d'un SSC s'inscrit dans le cadre d'un outil institutionnalisé. Autrement dit, il s'inscrit dans une démarche dont les objectifs sont fixés par les textes réglementaires. Ainsi, l'article 16 du CWATUP précise que le SSC « *est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal* ». L'article 254 fixe les grands éléments de contenu du diagnostic (voir § contenu) et précise donc de ce fait ce à quoi il doit pouvoir permettre de répondre : comprendre la structure du territoire (en fonction des éléments physiques, paysagers, construits) et l'organisation des réseaux (mobilité, réseaux techniques), ainsi que les contraintes, déficiences et potentialités aux points de vue démographique, socio-économique, physique, géographique et écologique.

Par ailleurs, dans le cas de Profondeville, la Commune avait identifié préalablement des enjeux auxquels l'outil devait pouvoir répondre, à savoir :

- Renforcer les structures spatiales propres à chaque village et assurer le maintien du caractère semi-rural de la commune, dans un objectif de gestion parcimonieuse du territoire ;
- Satisfaire les besoins matériels, sanitaires, sociaux, scolaires et culturels de la population ;
- Protéger et valoriser les ressources, les richesses et le patrimoine local ;
- Favoriser une mobilité durable et améliorer l'accessibilité et l'usage des services et des espaces ;
- Intégrer la dimension économique dans le projet de développement communal ;
- Rechercher les partenariats et stimuler la coopération supra-communale ;
- Intégrer le projet d'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

Ces enjeux, ainsi qu'un bref constat des principales caractéristiques de la commune figuraient en annexe au cahier des charges, avant la désignation de l'auteur de projet. Notons que ces enjeux s'inscrivent relativement dans la logique des grands principes énoncés par le

SDER (points communs dans les principaux chapitres et la structure du texte) et que le dernier aspect insiste sur la notion de développement durable.

L'objectif attendu d'un SSC est bien de fournir un outil de gestion du territoire (face aux permis d'urbanisme et de lotir, face à la programmation des équipements, face aux questions récurrentes de patrimoine, de mobilité, de développement économique...). La problématique est globale et complexe, et les questions sous-jacentes sont multiples. L'outil vise donc généralement à rassembler l'information disponible dans les divers domaines touchant de près ou de loin au développement du territoire, à analyser et synthétiser cette information pour fournir une aide dans la gestion au quotidien par rapport aux décisions à prendre (décisions face aux tiers demandeurs, décisions face aux priorités à prendre en charge par la Commune elle-même).

c) Echelle de l'outil, rapport avec l'extérieur

Par définition, l'outil vise l'échelle communale – soit ici 5.000 hectares - puisque le SSC est un outil de gestion pour ce territoire. Il doit couvrir l'ensemble du territoire, comme l'impose la législation. L'échelle est donc davantage en lien avec une entité administrative (et ce qu'elle peut avoir d'arbitraire) qu'un territoire vécu, ayant une signification en termes de structure spatiale. Comme dans beaucoup de communes, cela se ressent dans l'identité locale entre les villages, la difficulté de fédérer des territoires que n'avaient pas de vie commune historiquement parlant.

La question de l'échelle porte aussi sur les liens de la commune avec son contexte : le SSC est aussi un outil de positionnement et de réflexion des autorités locales par rapport aux communes voisines. Dans le cas d'une commune comme Profondeville, l'échelle communale s'inscrit dans une double articulation :

- l'insertion dans l'agglomération namuroise d'une part, car la commune subit l'influence de la capitale wallonne, notamment par la pression urbanistique ;
- l'insertion dans la vallée de la Meuse, d'autre part, car certaines problématiques sont liées au fonctionnement de la vallée (mobilité, sentiment d'appartenance et d'identité locale, lecture touristique du territoire, réseaux techniques, milieu naturel et eaux de surface...). Ce second niveau est déjà partiellement matérialisé par l'engagement de la Commune au sein du Contrat de rivière de la Haute Meuse.

d) Moyens

Les diagnostics réalisés dans le cadre des SSC entrent dans la logique d'études de longue haleine, en raison de la multiplicité des thèmes à traiter et du niveau de précision nécessaire (voir point suivant).

La multiplicité des thèmes à traiter implique aussi au niveau des moyens la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire. Celle-ci est d'ailleurs un des critères de sélection des auteurs de projet pour les communes.

Le timing calendrier prévu pour la réalisation d'un SSC est de l'ordre de 8 à 12 mois selon le cas, alors que la durée totale d'une telle démarche peut être estimée à 3 ans au grand minimum, lorsqu'il n'y a aucun retard dans la procédure.

e) Contenu

Le contenu du SSC est fixé par le CWATUP, en son article 254. Les éléments suivants sont exigés :

- la structure physique;
- la structure paysagère;

- la structure du bâti;
- les types d'occupation du sol;
- les voies de communication et les espaces publics;
- les principales infrastructures techniques;
- la situation existante de droit ;
- un rapport d'analyse de la situation existante, énonçant les contraintes, déficiences et potentialités du territoire concerné, notamment sous l'angle démographique, socio-économique, physique, géographique et écologique.

On reprend ci-dessous, thème par thème, l'ensemble des éléments qui ont été abordés dans le cas de Profondeville. Le rapport de diagnostic est un texte abondamment illustré de quelque 400 pages, présenté par chapitres thématiques, et accompagné de cartes au 1/10.000^e (ou « plans facettes »).

MILIEU PHYSIQUE ET CADRE DE VIE	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et connaissance générale du contexte physique 	Présentation générale du contexte aux niveaux géologique, géomorphologique, hydrogéologique et hydrographique
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les contraintes à l'utilisation du territoire : quels sont tous les éléments qui rendent certaines parties du territoire peu aptes à la construction ? 	<p>Ces contraintes sont étudiées en fonction des spécificités du territoire communal.</p> <p>Sites karstiques : répertorier les sites qui présentent potentiellement un risque à la construction et à l'établissement d'infrastructures. Ces sites présentent en outre une fragilité pour la préservation des nappes souterraines > ces données sont aujourd'hui disponibles à la RW</p> <p>Zones inondables : répertorier les sites susceptibles d'être sujets à inondations. La Région wallonne préconiser aujourd'hui d'y déconseiller ou d'y conditionner la construction. > cartes de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau disponibles à la RW, témoins privilégiés</p> <p>Pentes, éboulements : répertorier les zones à risque d'éboulement. > cartes des principales zones d'éboulements disponibles à la RW, cartes topographiques, levés de terrain</p> <p>Terrains instables : remblais, terrains remaniés, anciennes carrières, transitions entre sols de nature différente > terrain, témoins privilégiés...</p> <p>Sites archéologiques : répertorier les sites d'intérêt archéologique qui conditionneront les chantiers à d'éventuelles fouilles, voire au refus de certaines réalisations > inventaire des sites archéologiques établi par la RW</p>

<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les nuisances éventuelles qui peuvent porter atteinte à la qualité du cadre de vie 	Répertorier les activités humaines (entreprises, carrières...) qui pourraient avoir des incidences négatives sur le cadre de vie > connaissance du terrain, connaissance de la qualité en fonction des données disponibles
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les potentialités en termes de ressources naturelles du sol et du sous-sol 	Eaux souterraines : état de la situation des captages dans la commune (captages en activité, abandonnés, pollutions) > témoins privilégiés de la Région wallonne, carte des captages disponibles à la RW Eaux de surface : état de la situation en matière de qualité des eaux de surface > en fonction des données disponibles Ressources géologiques : exploitation des carrières (cf. activités économiques)
	Etablissement d'une carte de synthèse de tous les éléments qui pourraient poser un problème à l'urbanisation

MILIEU NATUREL

<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les éléments intéressants du patrimoine naturel et leur organisation dans le maillage écologique, > pour les protéger et les valoriser en ce compris au travers des décisions d'urbanisme et d'aménagement 	Répertorier les zones intéressantes et les mesures de protection déjà existantes (zones Natura 2000, réserves naturelles...) Répertorier les zones susceptibles de subir des pressions du fait de l'activité humaine : zones sensibles à proximité des zones habitées, zones où le milieu subit un mitage du fait de l'urbanisation Déterminer d'éventuelles zones où le renforcement du réseau écologique serait possible
	Etablissement d'une carte reprenant les zones d'intérêt, les zones soumises à pression et les améliorations potentielles du réseau

OCCUPATION DU SOL

<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître l'état de la situation existante en matière d'occupation du sol 	Cartographier les occupations > PLI (matrice cadastrale), vérifications sur le terrain Etablir les tendances entre situation actuelle et l'affectation prévue par le plan de secteur

PAYSAGE

<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les évolutions et les caractéristiques du paysage > pour fonder le projet sur les « racines » du territoire et faire le lien avec le patrimoine historique 	Grandes étapes de l'évolution historique et conséquences sur le paysage, qui expliquent la physionomie actuelle du territoire > analyse des cartes anciennes, témoins privilégiés
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les éléments intéressants sur le plan du patrimoine paysager, les zones à préserver connaître les zones problématiques et les améliorations éventuelles > pour cibler des mesures de protection ou d'amélioration dans certaines zones, pour aider à élaborer le RCU 	Découpage en entités territoriales sur le plan paysager Description de chaque entité (caractéristiques, atouts et faiblesses), recommandations thématiques > levés de terrain systématiques, analyse sur cartes
	Etablissement d'une carte de la structure paysagère

STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUE DU BÂTI	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître la structure du bâti, son évolution, ses caractéristiques particulières > pour cibler les mesures particulières en termes d'urbanisation, et surtout, aider à élaborer le RCU 	Par entités territoriales, schématisation des étapes d'évolution des noyaux pour identifier les sous-quartiers, identification des principales caractéristiques du bâti identification des éléments présentant un intérêt sur le plan du patrimoine identification des principales caractéristiques des espaces publics > levés de terrain systématiques, analyse sur cartes
	Etablissement d'une carte de la structure du bâti

DEMOGRAPHIE	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques de la population, son évolution passée et future > pour pouvoir programmer l'habitat, les équipements, la mobilité (les besoins) 	Evolution de la population (naturelle et migratoire, par village et secteur statistique) Caractéristiques de la population (par village et secteur, par tranches d'âges, par nationalité, état civil...) Projection de population selon différentes hypothèses (par tranches d'âge) > données INS...
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques socio-économiques de la population > déterminer le rôle comme pôle d'emploi, la mobilité qui en découle 	Caractéristiques socio-économiques de la population (revenus, population active, emploi, chômage, navettes...) > données INS, ONSS, INASTI...

Difficulté de trouver des données comparables récurrentes et suffisamment détaillées, notamment depuis la suppression des recensements généraux.

LOGEMENT ET POTENTIEL FONCIER	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques du parc du logement dans la commune et l'adéquation avec les besoins 	Déterminer les besoins (la demande) : les caractéristiques des ménages à partir des statistiques démographiques Déterminer les caractéristiques du parc (l'offre) : type, statut, âge... par village et secteur statistique Caractéristiques du logement social Caractéristiques immobilières (prix...) > données INS..., témoins privilégiés
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le potentiel foncier disponible dans la commune 	Evolution probables de la population (de la demande) sur la base des projections de population Estimation du potentiel foncier disponible et de la capacité d'accueil en fonction d'hypothèses de densité Croisement des deux informations : état de saturation et temps de remplissage des réserves foncières > estimation sur base de l'analyse des statistiques démographiques et des cartes (relevé des disponibilités au plan de secteur par rapport à l'occupation actuelle)
	Cartographie du potentiel foncier disponible pour l'habitat et pour les autres fonctions (zones du plan de secteur)

EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET COMMERCIAUX	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les carences et les besoins en matière d'équipements collectifs 	<p>Etat des lieux pour les différentes catégories d'équipements collectifs : équipements administratifs, scolaires, sportifs, culturels, sociaux, de culte, commerces...</p> <p>Etat des lieux en matière de projets</p> <p>Confrontation de l'offre à l'évolution escomptée de la population, par village</p> <p>Accessibilité aux équipements</p> <p>> levés de terrain, témoins privilégiés, documents communaux et sites internet, enquêtes auprès des gestionnaires d'équipement (écoles, homes, crèches, cimetières...)</p>
	Cartographie des équipements sur la carte d'occupation du sol

TOURISME ET LOISIRS	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques en matière touristique et les potentialités de développement 	<p>Caractéristiques générales du tourisme de la Haute Meuse</p> <p>Inventaire des attractions touristiques et des lieux d'hébergement, ainsi que des sites d'intérêt (patrimoine, paysage, nature...), sport nautique, spéléologie...</p> <p>Potentialités de développement</p> <p>> levés de terrain, données communales, témoins privilégiés (BEPN)</p>
	Cartographie de certains équipements touristiques sur la carte d'occupation du sol

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principales caractéristiques de ces secteurs > interactions avec la gestion du territoire urbanisé, la protection des paysages... 	<p>Caractéristiques générales des sols (pédologie)</p> <p>Caractéristiques des exploitations agricoles et des productions</p> <p>Liens et enjeux entre agriculture et environnement</p> <p>Caractéristiques générales des exploitations forestières</p> <p>Multifonctionnalités de la forêt et enjeux</p> <p>> levés de terrains, témoins privilégiés, cartes pédologiques</p>
	Cartographie des fonctions agricoles et forestières sur la carte d'occupation du sol

ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET EXPLOITATION DES RESSOURCES	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des activités économiques, leur localisation dans le territoire et les potentialités de développement 	<p>Caractéristiques générales quantitatives</p> <p>Carrières : caractéristiques des exploitations, projets, problèmes et enjeux (nuisances)</p> <p>Eau : caractéristiques de la production d'eau souterraine et d'eau de surface (Tailfer)</p> <p>Autres industries et PME : caractéristiques et problématiques par village, transport fluvial</p>

	> levés de terrain, témoins privilégiés, données communales
	Cartographie des principales activités économiques sur la carte d'occupation du sol

SYSTÈMES DE DÉPLACEMENTS	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des déplacements automobiles > pour proposer une hiérarchie du réseau avec des caractéristiques spécifiques par type 	Circulation automobile : caractéristiques du réseau, nature et volume des flux de circulation, mesures d'organisation et aménagements du réseau, points noirs (accidents) > statistiques de circulation et d'accidents, levés de terrain, témoins privilégiés
	Cartographie de la hiérarchie du réseau automobile actuelle, des points noirs et des mesures d'organisation ou d'aménagement du réseau
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des déplacements « modes doux » > pour proposer une hiérarchie du réseau avec des caractéristiques spécifiques par type 	Circulation des modes doux : organisation et caractéristiques du réseau > levés de terrain
	Cartographie du réseau « modes doux » actuels, des points noirs et des mesures d'organisation ou d'aménagement du réseau
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des autres modes de déplacements > intégrer cette problématique dans la réflexion sur la mobilité durable 	Transports en commun : réseaux et fréquentation, accessibilité et desserte du territoire Transport de marchandises (chemin de fer, transport fluvial) > données TEC, SNCB, terrain
	Cartographie du niveau de desserte en transport en commun des différents villages et quartiers

RÉSEAUX TECHNIQUES	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître le niveau d'équipement des différents quartiers et les problèmes éventuels > orienter le cas échéant l'urbanisation vers des zones suffisamment équipées Connaître le cas échéant la présence d'infrastructures techniques susceptibles de poser des contraintes à l'occupation du sol 	Caractéristiques décrites au niveau du PASH pour l'égouttage, brève description de la problématique pour les autres réseaux > PASH, témoins privilégiés, gestionnaires des impétrants
	Cartographie du niveau d'égouttage des différents villages et quartiers, ainsi que des principales infrastructures techniques

SITUATION JURIDIQUE	
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les contraintes juridiques existantes car elles influencent directement l'occupation du territoire 	Commentaires par rapport au plan de secteur Plans communaux d'aménagement et schémas directeurs permis de lotir statut des voiries, des cours d'eau, des bois biens immobiliers classés règlements généraux d'urbanisme sites à réaménager captages et périmètres de protection sites Natura 2000, réserves naturelles

	arbres et haies remarquables
	Cartographie des différentes contraintes juridiques

Le contenu détaillé de la situation juridique est précisé par l'article 254 du CWATUP.

Le diagnostic du SSC est relativement conséquent en raison de l'ensemble des enjeux et objectifs qui sont sous-jacents et qui nécessitent donc de vastes investigations. Il se doit aussi de viser une exhaustivité suffisante sur l'ensemble du territoire.

Au niveau méthodologique, il faut insister sur le fait que le « survey » ne constitue pas une simple description des éléments de la situation existante, mais bien une analyse des données qui repose, pour chaque thème, sur les questions pertinentes à aborder pour répondre aux objectifs de l'outil. La présentation cartographique est directement liée au document écrit, dont elle constitue généralement une présentation synthétique. Par ailleurs, une présentation des enjeux généraux apporte la conclusion de cette première partie, présentant en tableau les atouts et les faiblesses de la commune (analyse de type AFOM) mais également une carte schématique des grands enjeux. Chaque chapitre fait en outre l'objet d'une synthèse des enjeux pour le thème concerné.

Le diagnostic est élaboré comme un rapport explicatif et pédagogique à l'attention des communes et, de manière générale, des acteurs. Dans certaines communes, le diagnostic est considéré comme une monographie d'intérêt général, parfois publiée en librairie ou sur site internet.

f) *Linéarité du processus*

Le processus développé dans le cadre du SSC est relativement linéaire : diagnostic > options fondamentales > mesures concrètes (SSC). Le cahier des charges de la mission prévoit d'ailleurs explicitement une phase de diagnostic préalable aux options et se soldant par l'énoncé synthétique des principaux enjeux.

Signalons toutefois que dans le cas de Profondeville, quelques enjeux avaient été préalablement mis en évidence par la Commune et qu'elle avait joint ce document à son cahier des charges lors de l'appel d'offre (cf. précédemment).

Par ailleurs, il est tout à fait vraisemblable que la suite de la procédure nécessitera quelques investigations supplémentaires, comme c'est souvent le cas dans la réalisation de SSC, ne fût-ce que sous la forme de vérifications sur le terrain.

Processus linéaire et classique donc, avec toutefois quelques nuances.

g) *Gouvernance*

En principe, c'est surtout l'auteur de projet qui intervient dans la réalisation d'un diagnostic du SSC. Il réalise un travail dont il présente ensuite les résultats à la Commune, à la CCAT (comme imposé par le CWATUP), puis plus tard à la Région et au CWEDD (dans le cadre de l'enquête publique qui porte sur l'ensemble du dossier).

D'autres acteurs ont été impliqués dans la réalisation du SSC de Profondeville.

Signalons tout d'abord les nombreux « témoins privilégiés » interrogés par l'auteur de projet. Ces personnes ressources – qui sont soit internes à la commune (services administratifs divers) ou autres (administrations régionales, associations locales, acteurs de terrains...) - constituent une mine indispensable d'informations tant qualitatives que quantitatives au sujet du territoire communal. Les interroger pour collecter ces renseignements, c'est aussi les informer et les impliquer dans la démarche.

Dans la démarche de réalisation du SSC, le CREAT fait aussi habituellement appel à la population, dès le stade du diagnostic. Cette démarche se passe en deux temps.

- Une information à la population a été organisée sous la forme d'une exposition. Les plans-facettes (cartes thématiques au 1/10.000^e) ont été présentées ainsi que des posters qui synthétisent les informations collectées et analysées dans le cadre du diagnostic, sous une forme qui se veut didactique et accessible.
L'ensemble des documents, y compris les cartes et posters, était en outre téléchargeables sur le site de la commune.
- Une consultation de la population a permis à ceux qui le souhaitent de s'exprimer, soit oralement lors d'une des 4 réunions publiques organisées dans les villages, soit par le moyen d'un questionnaire écrit envoyé sous la forme de toutes-boîtes.
L'objectif de la consultation était de récolter les avis sur les problèmes ressentis par les habitants des différents villages, afin de compléter l'analyse « objective » du diagnostic.

Information et consultation ont donné un résultat mitigé par rapport au constat de ce qui a été vécu dans d'autres communes par le même auteur de projet. Ce type de participation semble avoir mieux fonctionné dans des communes du Brabant wallon ou de l'agglomération liégeoise. Cela peut s'expliquer, selon l'auteur de projet, soit par une plus ou moins grande habitude de ce type de pratiques dans la commune, soit du fait d'une mobilisation qui pourrait être due à d'autres projets ponctuels parallèles pour lesquels les habitants utilisent cette consultation comme lieu d'expression.

A ce propos, notons aussi l'importance tant pour la population que pour les élus de tels lieux d'expression où peuvent être évoqués des demandes ou des problèmes ponctuels auxquels une solution peut parfois aisément être apportée.

Les résultats de la consultation – guidée par un questionnaire thématique – apportent un nouvel éclairage au diagnostic. Ils confirment certains points, permettent de mesurer l'importance de certains problèmes aux yeux de la population (une statistique des remarques abordées a été dressée). Ils révèlent d'autres aspects, énoncés dans tel quartier ou dans tel village et qu'il s'agira parfois d'extrapoler à l'ensemble du territoire.

1.2.3 Le schéma d'orientation du centre de Mont-St-Guibert

a) *Présentation générale et contexte de l'étude*

L'étude du centre de Mont-Saint-Guibert n'entre pas dans le cadre d'un outil officiel d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. S'interrogeant sur son avenir, la Commune souhaitait y voir clair sur les décisions à prendre et sur les autorisations à octroyer. A court terme, elle ne souhaitait pas se lancer dans la procédure d'un SSC – jugé trop long et trop contraignant – mais plutôt faire le point par rapport à des projets concrets d'urbanisation et de réaffectation qui se profilent à proximité immédiate du centre.

Mont-Saint-Guibert (1863 hectares, 6400 habitants) englobe également les villages de Hévil-lers et de Corbais. Elle se situe en Brabant wallon, au sud de Louvain-la-Neuve.

La commune est un ancien bourg d'origine médiévale et qui a connu des industries florissantes aux XIX^e et XX^e siècles (papeteries, brasseries, sablières...), mais la plupart ont aujourd'hui disparu.

La localité est plutôt bien accessible, proche de grands axes de circulation, et la pression immobilière y est très importante, par l'influence générale de Bruxelles et la proximité de la cité universitaire. Depuis les années 60, de nouveaux quartiers se sont développés en périphérie du noyau ancien alors que ce dernier est plutôt en perte de vitesse tant sur le plan de la dynamique économique que résidentielle. Les commerces tendent à quitter le centre « historique » pour s'installer le long des axes régionaux.

D'importants projets sont actuellement en cours de négociation à proximité immédiate du centre, sur les sites d'anciennes entreprises à réaffecter ou dans le cadre d'une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) localisée à proximité du centre et de la gare.

L'objectif de l'étude, confiée par la commune au CREAT est donc de s'interroger sur l'avenir du centre ancien du village de Mont-Saint-Guibert au regard des évolutions récentes (dynamique résidentielle, dynamique commerciale...) et des trois projets qui pourraient modifier sensiblement la physionomie du village. Comment tirer parti de ces opportunités, en orientant leur programme de manière profitable pour l'ensemble du site ? Il s'agit véritablement de proposer un projet fédérateur capable de donner une nouvelle identité au village.

La Commune ne souhaitait pas se lancer de prime abord dans un SSC. Elle n'exclut toutefois pas l'éventualité d'étendre la réflexion à l'ensemble du territoire communal et de la traduire progressivement dans ce type d'outil.

b) Objectifs du diagnostic

Dans le contexte précis de cette étude, les objectifs du diagnostic étaient de fournir rapidement un état des lieux afin de mettre en évidence les atouts et les faiblesses pour le développement du village et tout particulièrement du centre de Mont-Saint-Guibert. Contrairement à un SSC, qui traite d'un ensemble de problématiques et d'un périmètre plus vaste, l'objectif était ici ciblé sur le village, et plus particulièrement l'avenir de son centre « historique ». Il s'agissait d'énoncer les données nécessaires pour répondre aux questions de la commune : quel programme autoriser dans ces trois projets proches du centre ? Quels types de logements ? Faut-il des commerces ? Comment redynamiser le centre « historique » ? Comment résoudre les problèmes de circulation ?

Le diagnostic est orienté pour répondre à ces questions.

c) Echelle de l'outil, rapport avec l'extérieur

Le périmètre d'étude est relativement restreint dans ce second cas d'étude par rapport à celui décrit précédemment. Le périmètre au sens strict s'étend à la partie centrale du village de Mont-Saint-Guibert, soit 137,66 hectares.

Mais l'analyse de la situation existante doit néanmoins aussi s'interroger sur l'inscription de ce périmètre dans un contexte plus général : la place de Mont-Saint-Guibert par rapport à Bruxelles et au Brabant wallon, par rapport aux pôles proches (Louvain-la-Neuve, Ottignies, Wavre, Court-Saint-Etienne...). Les enjeux résident aussi dans l'inscription du périmètre d'étude par rapport à son cadre proche, à savoir les liens avec le carrefour de Corbaix et le déplacement des moyennes surfaces commerciales le long de l'axe régional, ou par rapport aux zones urbanisables situées le long de la RN25 (projets d'activités économiques et de surfaces commerciales de type bricolage/aménagement de la maison). Cette intégration dans le contexte est à identifier sous l'angle du jeu des polarités qui structurent le territoire, et corolairement les équipements collectifs et les commerces, ainsi que par rapport à la problématique des déplacements.

En d'autres termes, chaque thématique traitée dans le cadre du diagnostic doit trouver l'échelle pertinente de réflexion, qui dépasse bien souvent le strict périmètre d'étude ; on pourrait d'ailleurs plutôt qualifier ce dernier de périmètre d'intervention.

d) Moyens

Les moyens consentis pour cette étude exploratoire restent relativement limités et les délais rapides (5 mois).

Un premier état des lieux (mise en évidence des atouts et des enjeux) était attendu dans un délai de 2 mois à dater de la notification. Il s'agit donc à la fois de collecter rapidement les informations pertinentes et d'autre part, de pouvoir les traiter et les réexprimer tout aussi rapidement afin de les présenter au commanditaire. On peut estimer que le travail a été réalisé par environ 1 ETP (personne équivalent temps plein) durant ces deux mois, en ce non compris le support technique pour la mise à disposition des données cartographiques de base.

Il est à noter que l'auteur de projet avait proposé une étude plus vaste et plus précise en ce qui concerne notamment les données chiffrées, mais cette option n'a pas été retenue par la Commune, qui souhaitait arriver au plus vite à des propositions concrètes.

e) Contenu

Le contenu du diagnostic était relativement peu précisé dans le cahier des charges. Il n'était pas non plus dicté par un texte légal de référence, étant donné qu'il s'agit d'une initiative communale n'entrant dans aucun modèle de démarche prônée par la Région wallonne.

Remarquons que l'auteur de projet a préféré exprimer tout d'abord les choses sous la forme de documents graphiques (cartes publiables en format A3, coupes, graphiques, photos, documents « powerpoint »...) plutôt que de rédiger un texte continu. De manière générale, l'illustration permet davantage une meilleure communication, elle attire le regard et – si elle est correctement conçue – permet de transmettre directement l'analyse et les enjeux sous-jacents. Elle permet un gain de temps dans la transmission des informations et l'appréhension des résultats par les tiers. Les moyens informatiques permettent aujourd'hui davantage de travailler les aspects graphiques ; les commanditaires s'attendent d'ailleurs de plus en plus à ce type d'expressions, ce qui leur permet également un gain de temps pour la lecture des documents. Par contre, l'expression graphique ne permet pas nécessairement un gain de temps substantiel pour l'auteur de projet dans la conception du document par rapport au texte écrit.

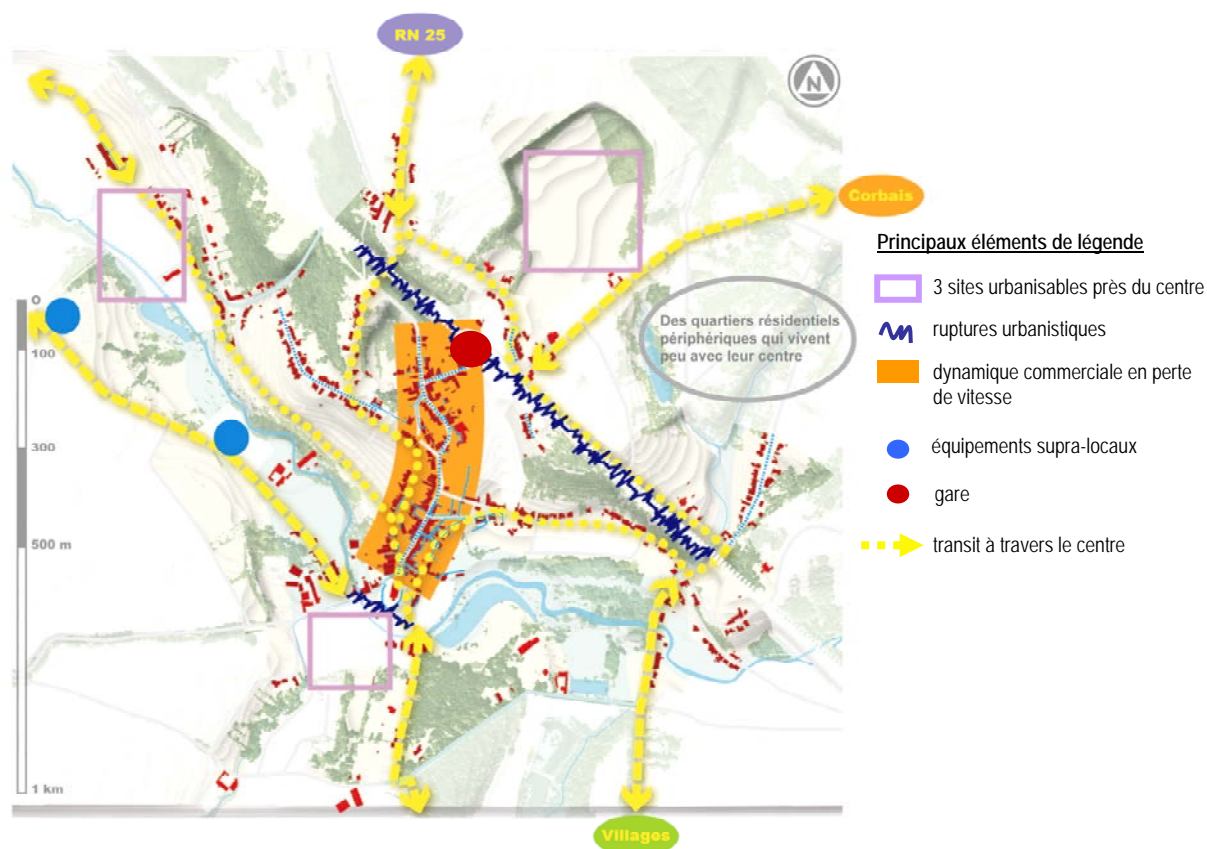
Les éléments de contenu de l'étude sont détaillés ci-après.

<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le positionnement du centre par rapport à la structure générale 	Polarités à l'échelle du contexte de Mont-St-Guibert (de Wavre à Gembloux) > analyse cartographique
<ul style="list-style-type: none"> • Structure physique et morphologie du site (car le relief joue un rôle majeur dans le cas de Mont-St-Guibert) 	Relief, caractéristiques du site par rapport au relief, positionnement des lieux de projets > analyse cartographique, courbes de niveau et coupe topographiques
<ul style="list-style-type: none"> • Eléments historiques et évolution de l'implantation humaine > atouts pour construire le projet 	Principales caractéristiques à différentes périodes historiques et traces de cette évolution dans le bâti et l'occupation actuelle > analyse de cartes anciennes, levés de terrain, recherches bibliographiques, photographies anciennes, statistiques d'évolution de population
<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses du site > éléments à atténuer 	Principaux éléments négatifs sur le plan de la structure urbanistique et du paysage (ruptures, espaces publics dévalorisés, bâti dégradé, éléments peu intégrés, déni du site...) > levés de terrain
<ul style="list-style-type: none"> • Atouts du site > éléments à valoriser et à renforcer 	Principaux atouts du site sur le plan de la structure urbanistique et du paysage (valorisation du cours d'eau, bâtis historiques valorisés ou valorisables, points de vue, repères visuels, massifs boisés...)

	>levés de terrains
<ul style="list-style-type: none"> Structure du bâti > comprendre comment insérer les nouveaux projets et selon quelles typologies identifier le centre par rapport aux quartiers d'extension périphérique, mieux lire la structure urbanistique 	<p>Typologie du bâti en fonction de l'implantation (mitoyenneté, parcellaire, densité...), éléments bâtis remarquables (éléments ou ensembles) et singuliers</p> <p>> levés de terrains et analyse des cartes (cadastre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Réseau de circulations automobile et piétonne > connaître les problèmes, problématique de l'accessibilité aux projets éventuels 	<p>Echelle du contexte : analyse globale de fonctionnement des différents flux, origines et destinations</p> <p>Echelle locale : mise en évidence des principales caractéristiques du réseau et des problèmes particuliers : engorgements, sécurité, trafic parasitaire...</p> <p>Caractéristiques des espaces publics</p> <p>Projets envisagés pour résoudre les problèmes</p> <p>> levés de terrains, analyses par carte, témoins privilégiés, statistiques de mobilité</p>
<ul style="list-style-type: none"> Activités économiques, principalement commerciales > pour mesurer la dynamique commerciale qui subsiste dans le centre 	<p>Etat des lieux et comparaisons Mont-St-Guibert / Corbais</p> <p>> levés de terrains, informations locales</p>
<ul style="list-style-type: none"> Contraintes juridiques 	<p>Plan de secteur, PCAD en cours par la Commune, contraintes administratives et juridiques diverses (sites classés, centre ancien, intérêt biologique, lotissements, zone inondable, SAED – SAR, captages, PASH...)</p> <p>> données disponibles sur le site de la RW, CPDT, divers</p>
<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des enjeux 	<p>Représentation cartographique des principaux enjeux, atouts et faiblesses du site</p>

La synthèse des enjeux a fait l'objet d'une carte, illustrée ci-après.

Figure : Synthèse des enjeux pour le centre de Mont-Saint-Guibert

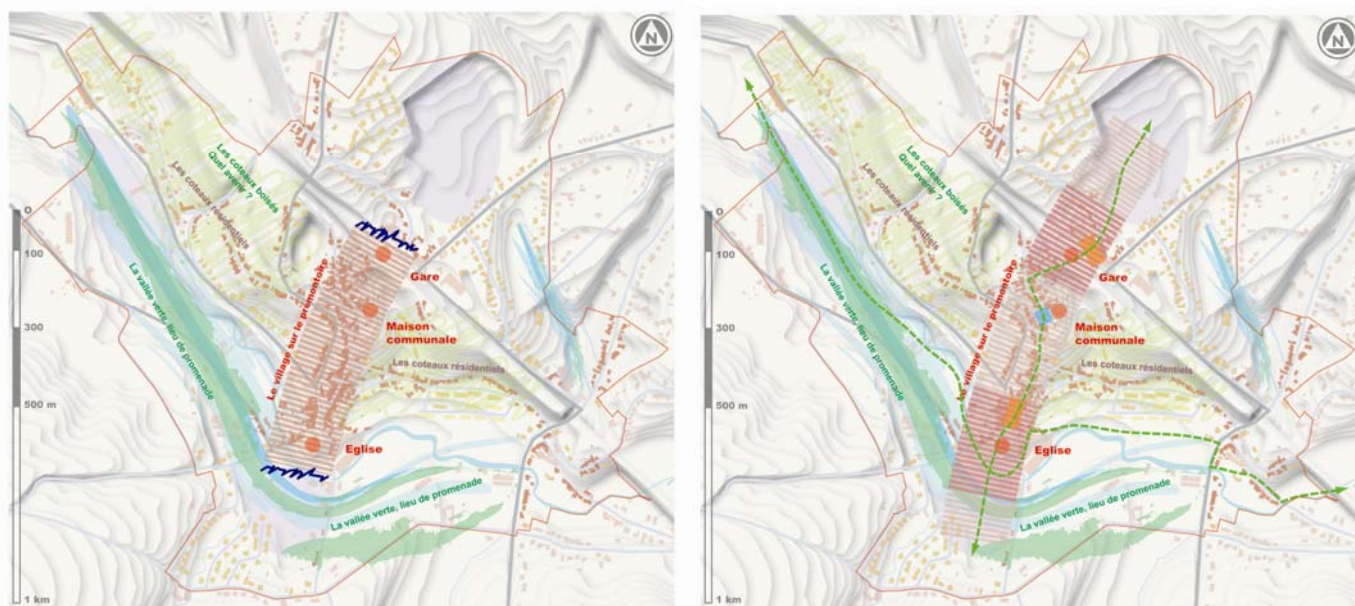


Source : Commune de Mont-st-Guibert, schéma d'orientation du centre-ville, Diagnostic et options, CREAT, 2008

Le tableau appelle quelques remarques. Il faut souligner l'importance de la prise en compte de l'aspect historique dans le diagnostic. L'évolution de l'histoire ou du paysage d'un site ou d'un territoire est intéressante car elle permet d'apporter une lecture de la situation actuelle sous un angle différent, révélant des traces du passé qui subsistent encore éventuellement aujourd'hui (sous la forme de vestiges archéologiques mais aussi bien souvent plus simplement de limites spécifiques, de trame parcellaire, de cheminements, etc.) et qui pourraient être remises en évidence par des aménagements ou l'usage de ces repères sous une forme symbolique (toponymie, etc.). Outre l'intérêt patrimonial et scientifique, la valorisation de ces repères est importante car elle fournit l'opportunité d'un attachement d'une population à des racines et permet de renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité du lieu.

Le diagnostic se clôture par la mise en évidence des enjeux sous la forme d'une synthèse cartographique. La phase suivante propose deux scénarios pour l'évolution possible du centre, scénarios plus ou moins volontaristes, proposant d'englober ou non les nouveaux projets dans une vision d'ensemble du site (cf. illustrations ci-dessous). Mais ces scénarios entrent déjà dans la phase du projet. Il s'agit à notre sens d'une visualisation d'options fondamentales pour le site, de manière à aider les autorités locales à formaliser et exprimer leurs choix pour l'avenir. Le rôle du diagnostic est donc de permettre l'élaboration de ces scénarios.

Figure : Expression graphique des 2 scénarios d'évolution pour le centre de Mont-Saint-Guibert



Source : Commune de Mont-st-Guibert, schéma d'orientation du centre-ville, Diagnostic et options, CREAT, 2008

f) Linéarité du processus

Théoriquement, le processus est aussi linéaire que dans le cas précédent du SSC. Cependant, on constate que lorsque les délais sont relativement limités, la tendance est d'aboutir assez rapidement à des ébauches de propositions, quitte à approfondir par la suite les investigations.

Ainsi, dans le cas de Mont-Saint-Guibert, une première étape a tout d'abord consisté à établir un état de la situation avec la personne de référence du dossier à l'administration communale. Il s'agit en quelque sorte d'un premier « diagnostic », celui connu des autorités à propos de leur territoire.

Ensuite, après quelques semaines de travail par l'auteur de projet, une présentation des premières cartes a été réalisée à la Commune, aboutissant aux deux scénarios décrivant les grandes tendances possibles pour l'avenir. Cette démarche a permis de « débroussailler le terrain » par rapport aux options communales. Des investigations complémentaires se sont rapidement avérées nécessaires, notamment en matière de circulation et de mobilité. Petit à petit, la logique de l'exposé s'est affinée et le projet s'est précisé parallèlement au diagnostic. Dans une dernière phase de travail, les documents sont relus et mis au net afin d'être finalisés et complétés.

g) Gouvernance

Ce type d'étude, correspondant à une demande précise et ciblée du commanditaire, fonctionne sur la base d'un dialogue régulier avec les autorités locales. Dans le cas présent, un premier travail a été réalisé en collaboration avec la personne de référence au niveau de l'administration communale, pour une première prise de contact avec le terrain d'une part et pour la présentation des résultats d'autre part. La concertation s'est ensuite progressivement ouverte aux autres acteurs : autorités communales (membres du Collège concernés), administration de la Région wallonne (service extérieur de Wavre)... Ensuite les résultats ont été présentés à un public ciblé, constitué des promoteurs concernés par les projets proches du centre, ainsi que les « forces vives » locales, notamment les commerçants toujours implan-

tés au centre du village ou les architectes et auteurs de projets locaux. Une information générale de la population est prévue dans une phase ultérieure.

La Commune n'a jamais souhaité avoir recours aux formules institutionnalisées de participation, comme la CCATM, estimant la formule trop rigide par rapport à la réalité du terrain. Elle préfère, pour cet aspect des choses aussi, proposer elle-même des formes participatives plus adaptées aux cas précis nécessitant information, consultation ou concertation.

1.2.4 Autres exemples

D'autres cas d'études peuvent apporter des éléments à la réflexion, bien qu'ils n'aient pas été analysés de manière aussi systématique que les deux précédents.

1.2.4.1 Le schéma directeur d'Erpent

B. Ippersiel est auteur de projet à l'ICEDD (Institut de Conseils en Environnement et en Développement Durable), bureau d'études qui réalise notamment des outils d'aménagement du territoire pour les communes, qu'il s'agisse de schémas de structure ou de démarches du type « schéma d'orientation ». Nous l'avons rencontré dans le cadre de la formation à laquelle il participe au niveau du Master en urbanisme et développement territorial de l'UCL, où il exposait sa réflexion à propos de la réalisation d'un « schéma directeur » à Erpent, ville de Namur.

Il insiste sur le fait que les experts et les politiques ne sont pas sur la même longueur d'ondes au niveau des outils, notamment en termes de temporalité. Le chercheur, l'expert a besoin de prendre du recul pour recueillir les informations et analyser la réalité d'un territoire, il a donc besoin de temps ; a contrario, le politique fonctionne dans une temporalité liée bien souvent à la durée de son mandat, et il attend donc des résultats au plus vite. Notons que cette temporalité correspond aussi à celle des investisseurs.

L'expert a une vision continue, cohérente et transversale du territoire, tandis que le politique va davantage cloisonner les choses, les juxtaposer en fonction de ses centres d'intérêt. Selon lui, il faut donc sortir de cette logique linéaire et déductive « diagnostic > options > mesures » pour proposer des outils plus interactifs.

Dans le cas du schéma directeur d'Erpent – soit l'échelle d'un quartier ou d'une ancienne commune au sein de l'agglomération - la Ville souhaitait une réponse dans les 6 mois, soit un délai qui permettait la négociation avec les promoteurs. Il s'agissait de fournir un outil politique de positionnement et non d'expertise.

Dans ce contexte, le diagnostic devait être posé en trois semaines. Il s'est basé sur trois sources de données principales :

- la collecte des informations disponibles et pouvant être traitées par système d'information géographique,
- la connaissance du terrain, incontournable ne fût-ce que pour être crédible par rapport à la population,
- et la rencontre avec des témoins privilégiés.

Le diagnostic doit être exprimé par des documents graphiques, en évitant les textes trop littéraires qui manquent d'efficacité et ne sont plus de bons outils de communication.

Le rôle du diagnostic est essentiellement de confirmer les enjeux qui étaient pressentis a priori. Son utilité est essentiellement de construire des scénarios de l'évolution possible du

territoire ; il doit apporter les éléments qui permettront de les élaborer et de les affiner. Dans le cas du schéma directeur d'Erpent, les scénarios d'évolution mis en place par l'auteur de projet visaient essentiellement des formes possibles de structuration du territoire en fonction des centralités existantes ou à renforcer et des axes principaux de desserte. Ces scénarios doivent aider les autorités communales à choisir le projet le plus opportun pour l'avenir de leur territoire.

Quels thèmes ont été abordés dans ce cas particulier ? Il s'agit notamment des éléments suivants :

- le potentiel foncier disponible en fonction des contraintes à l'utilisation du sol ;
- la structuration du territoire et des quartiers, en fonction de leur degré de centralité selon différents critères ;
- la densité bâtie ;
- le réseau de mobilité durable structurant ;
- le réseau écologique.

1.2.4.2 Les scénarios d'évolution de la vallée de la Haute Meuse

Cette technique de scénarios d'évolution a également été utilisée dans des travaux antérieurs de la CPDT² ; il s'agissait de réfléchir à une démarche d'aide à la décision applicable à l'ensemble du territoire de la vallée de la Haute Meuse entre La Plante et Hastière.

Dans cet autre cas, les scénarios étaient traités de manière thématique. Chacun d'eux avait pour objet de dépeindre l'évolution escomptée du territoire si carte blanche était donnée à une vocation plutôt qu'à une autre. Il s'agissait en fait de montrer comment le territoire pouvait être perçu par une famille particulière d'acteurs, en poussant leur logique parfois jusqu'à la limite de la caricature. En tant que telle, cette façon d'envisager les scénarios n'est pas un outil direct pour l'aide à la décision, mais une étape intermédiaire dans la concertation et la conscientisation. Un scénario global et consensuel devrait ensuite être trouvé à partir du commun dénominateur et des éléments majeurs de chaque scénario.

Quatre scénarios thématiques avaient été développés. Chacun d'eux visait à produire une image d'un « projet » thématique, ayant sa cohérence propre.

- La Haute Meuse pourrait être essentiellement dévolue à la résidence. Dans ce cas, les zones disponibles seraient urbanisées et densifiées, les anciennes villas mosanes seraient réaffectées et subdivisées, des immeubles à appartements seraient réalisés en bord de fleuve... Le développement résidentiel impliquerait des équipements collectifs et techniques, ainsi qu'une préservation du cadre de vie et des activités de loisirs.

² Conférence Permanente du Développement Territorial CPDT (2005). *Mutations spatiales et structures territoriales, Politique de gestion des fonds de vallées*. Programme de travail 2002-2005.

Derzelle C., Hanin Y., Sinzot A. et Xanthoulis S. (2007). *Recomposition des territoires de vallées : un schéma de développement pour la Haute Meuse*. In *Territoire(s) wallon(s)*, n°1. Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement territorial, pp.43-62.

Une mobilité alternative à la voiture pourrait être développée autour du train, voire d'un tram spécifique au fond de la vallée.

- La Haute Meuse pourrait voir sa vocation touristique renforcée. Priorité serait donnée à la cohérence des aménagements et des itinéraires, quel que soit le mode de déplacement sollicité. Des développements à grande échelle pourraient voir le jour, à l'image des projets de sport loisirs ou de complexes de résidence de tourisme qui ont été évoqués à plusieurs endroits dans la vallée. Car le tourisme est pluriel, allant des gîtes intégrés dans la vie rurale locale aux grandes infrastructures d'accueil de masse.
- L'un des scénarios partait du principe que le fleuve constitue une réelle potentialité en termes de développement du transport fluvial. Les carrières sont vivement intéressées et aménagent déjà aujourd'hui des pontons de chargement. Ce mode de transport plus écologique pourrait se développer pour d'autres types d'entreprises et permettre aussi en amont un développement de la région de Givet où des terrains restent disponibles.
- Et si la Haute Meuse devenait un parc naturel ? Elle recèle en effet des richesses de grand intérêt sur le plan écologique, constituant un axe privilégié pour les espèces méridionales qui remontent vers le nord. Cette vision de la vallée pourrait impliquer de laisser retourner à la nature une série de sites telles que ruines et anciennes carrières, et gérer les infrastructures touristiques dans un souci de parfaite durabilité.

Le diagnostic s'est donc tourné vers la collecte des informations indispensables pour la construction de ces scénarios. Des éléments tirés de la presse locale, ainsi que la rencontre de témoins privilégiés ont permis de les construire. Des représentants des communes ont notamment été rencontrés afin de cerner avec eux les projets et les risques d'évolution dans les différents domaines pour leurs territoires. Des acteurs spécialisés dans les différents thèmes ont permis d'élaborer des scénarios susceptibles de donner une vision réaliste et cohérente selon leur point de vue particulier. Des éléments chiffrés devraient ensuite permettre d'évaluer et d'objectiver ces scénarios afin de mesurer leur réalisme et leur faisabilité technique et économique, pour pouvoir progressivement construire un projet global et consensuel où chacun s'y retrouve.

1.3 LES DONNÉES PERTINENTES POUR LE DIAGNOSTIC

Après avoir consulté toute une série de documents, tels les SSC, nous avons listé une suite de données pertinentes à prendre en compte lors d'un diagnostic territorial. Ci-dessous, un tableau reprenant l'ensemble de ces données avec comme indication supplémentaire l'endroit où trouver les données et quelques remarques concernant leurs impacts sur l'urbanisation, avec à certains moments références au CWATUP. Cet exercice pourrait être fait pour les autres outils communaux tels les PCM, PCDR,...etc.

Milieu physique et cadre de vie			
Enjeu, objectif poursuivi	Données et informations collectées	Où trouver les données ?	Remarques
· Compréhension et connaissance générale du contexte physique	Présentation générale du contexte aux niveaux géologique, géomorphologique, hydrogéologique et hydrographique		
· Déterminer les contraintes à l'utilisation du territoire : quels sont tous les éléments qui rendent certaines parties du territoire peu aptes à la construction ?	<p>Ces contraintes sont étudiées en fonction des spécificités du territoire communal.</p> <p>Sites karstiques : répertorier les sites qui présentent potentiellement un risque à la construction et à l'établissement d'infrastructures. Ces sites présentent en outre une fragilité pour la préservation des nappes souterraines.</p> <p>Trois niveaux de contraintes sont distingués : contrainte karstique forte, modérée et faible.</p>	Disponibles à la DGRNE	<p>Article 136 du CWATUP : les actes et travaux relatifs aux permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement peuvent être interdits ou soumis à des conditions particulières de protection des personnes, des biens et de l'environnement lorsqu'ils se trouvent dans un périmètre de contrainte karstique.</p> <p>> en zones de contraintes fortes et modérées, il est nécessaire de faire réaliser une étude géotechnique pour vérifier si les risques karstiques ne justifieraient pas un refus de permis</p>
	<p>Zones inondables : répertorier les sites susceptibles d'être sujets à inondations. La Région wallonne préconise aujourd'hui d'y déconseiller ou d'y conditionner la construction.</p> <p>> cartes de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau disponibles à la RW, témoins privilégiés</p>	Disponibles à la DGATLP et/ou au MET gtinondations@met.wallonie.be	

	<p>Pentes, éboulements : répertorier les zones à risque d'éboulement.</p> <p>Zones à risque d'éboulement</p> <p>Zones à risque de glissement de terrain > cartes des principales zones d'éboulements disponibles à la RW, cartes topographiques, levés de terrain</p>	<p>Le calcul des pentes se fait généralement sur base d'un modèle numérique de terrain (MNT), disponible à la DGRNE.</p>	<p>L'urbanisation des terrains en lambeaux ou en fonds de voirie peut s'avérer difficilement réalisable si les parcelles concernées sont de très petites superficies. Leur urbanisation n'est toutefois pas soumise à des mesures législatives particulières.</p> <p>Article 136 du CWATUP : les actes et travaux relatifs aux permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement peuvent être interdits ou soumis à des conditions particulières de protection des personnes, des biens et de l'environnement lorsqu'ils se trouvent dans des zones à risque d'éboulement ou de glissement de terrain.</p>
	<p>Terrains instables : remblais, terrains remaniés, anciennes carrières, transitions entre sols de nature différente > terrain, témoins privilégiés...</p>		
	<p>Sites archéologiques : répertorier les sites d'intérêt archéologique qui conditionneront les chantiers à d'éventuelles fouilles, voire au refus de certaines réalisations > inventaire des sites archéologiques établi par la RW</p>		
<p>· Déterminer les nuisances éventuelles qui peuvent porter atteinte à la qualité du cadre de vie</p>	<p>Répertorier les activités humaines (entreprises, carrières...) qui pourraient avoir des incidences négatives sur le cadre de vie > connaissance du terrain, connaissance de la qualité en fonction des données disponibles</p>		
<p>· Déterminer les potentialités en termes de ressources naturelles du sol et du sous-sol</p>	<p>Eaux souterraines : état de la situation des captages dans la commune (captages en activité, abandonnés, pollutions) > témoins privilégiés de la Région wallonne, carte des captages disponibles à la RW</p>	<p>Disponibles à la DGRNE (situation 2008)</p>	<p>Pour les zones I, l'arrêté du 03/03/2005 indique que seules les activités en rapport direct avec la prise d'eau sont autorisées. En zone IIa, l'arrêté du 03/03/2005 cite de nombreuses interdictions et précautions à prendre dans ces zones. Pour la zone IIb, l'arrêté du 03/03/2005 cite de nombreuses précautions à prendre dans ces zones mais les interdictions y sont moins</p>

	On distingue quatre zones : les zones de prise d'eau (I), les zones de prévention rapprochée (IIa), les zones de prévention éloignée (IIb) et les zones de surveillance (III)		lourdes qu'en zones IIa. Finalement en zone III, les précautions à prendre dans ces zones, d'après l'arrêté du 03/03/2005, concernent uniquement les épandages.
	Eaux de surface : état de la situation en matière de qualité des eaux de surface > en fonction des données disponibles		
	Ressources géologiques : exploitation des carrières (cf. activités économiques)		
	Etablissement d'une carte de synthèse de tous les éléments qui pourraient poser un problème à l'urbanisation		
Milieu naturel			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<p>Connaître les éléments intéressants du patrimoine naturel et leur organisation dans le maillage écologique,</p>	<p>Répertorier les zones intéressantes et les mesures de protection déjà existantes comme :</p> <p>Les réserves naturelles (RNA, RND, RF)</p>	<p>Disponibles à la DGRNE ou DNF</p>	<p>Loi du 12/07/1973 : Dans les réserves naturelles, il est interdit de procéder à des fouilles, sondages, terrassements, exploitations de matériaux, d'effectuer tous travaux susceptibles de modifier le sol, l'aspect du terrain, les sources et le système hydrographique, d'établir des conduites aériennes ou souterraines, de construire des bâtiments ou des abris. Dérogations : L'interdiction de bâtir n'est pas d'application si le projet concerne un bâtiment nécessaire à la gestion du site, pour autant que le projet n'ait aucun objectif de spéculation</p>
	<p>Les cavités souterraines d'intérêts scientifiques (CSIS)</p>		<p>AGW du 26/01/1995 : une cavité souterraine reconnue d'intérêt scientifique ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une destruction, même partielle, ou d'une détérioration par exploitation directe de matière première, par exploitation touristique ou sportive, par pollution ou par toute autre forme d'intervention volontaire conduisant à une réduction sensible de l'intérêt scientifique de la cavité → interdiction de bâtir non expressément mentionnée mais implicitement exigée via l'interdiction de détérioration du milieu. La portée géographique des interdictions peut dépasser le périmètre de la CSIS car la perturbation peut résulter d'activités exercées à l'extérieur du site. L'interdiction de bâtir se justifie donc à l'aplomb d'une CSIS.</p>

	Les zones humides d'intérêts biologiques		AGW du 10/07/1997 : Dans les zones humides d'intérêt biologique, il est en tout temps interdit de chasser, tuer, détruire, capturer ou perturber toutes les espèces indigènes de la faune vivant à l'état sauvage, à l'exception des espèces dont la chasse ou la pêche est autorisée et des espèces reprises à l'annexe de l'arrêté du 8 juin 1989 (...). Il est également interdit de détruire ou d'endommager leurs œufs, habitats, refuges ou nids → interdiction de bâtir non expressément mentionnée mais implicitement exigée via l'interdiction de détérioration du milieu
	Le réseau Natura 2000		Décret du 06/12/2001 : Pour les sites en régime préventif, cela implique une interdiction générale de détériorer les habitats et de perturber significativement les espèces pour lesquelles le site a été désigné. De plus, tout plan ou projet soumis à permis qui n'est pas directement lié ou nécessaire à la gestion du site doit être soumis à l'évaluation des incidences sur l'environnement.
> pour les protéger et les valoriser en ce compris au travers des décisions d'urbanisme et d'aménagement	Répertorier les zones susceptibles de subir des pressions du fait de l'activité humaine : zones sensibles à proximité des zones habitées, zones où le milieu subit un mitage du fait de l'urbanisation		
	Déterminer d'éventuelles zones où le renforcement du réseau écologique serait possible		
	Etablissement d'une carte reprenant les zones d'intérêt, les zones soumises à pression et les améliorations potentielles du réseau		
Occupation du sol			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
· Connaître l'état de la situation existante en matière d'occupation du sol	Cartographier les occupations > PLI (matrice cadastrale), vérifications sur le terrain	Le Plan de Localisation Informatique (PLI) est disponible sur commande à la DGATLP. La matrice cadastrale est disponible à l'AGDP.	La CPDT a réalisé des fiches d'occupation du sol pour chacune des 262 communes de Wallonie. Prochainement, des cartes communales d'occupation du sol seront mises en ligne sur le site de la cpdt au côté des fiches communales déjà présentes. (www.cpd.be) De son côté, la DGA et les FUSAGx ont réalisé un projet cartographique numérique d'occupation du sol en Wallonie (PCNOSW). Ces données peuvent être consultées ou commandées sur le site cartographique de la Région wallonne.

	Etablir les tendances entre situation actuelle et l'affectation prévue par le plan de secteur		
Paysage			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les évolutions et les caractéristiques du paysage > pour fonder le projet sur les « racines » du territoire et faire le lien avec le patrimoine historique 	<p>Grandes étapes de l'évolution historique et conséquences sur le paysage, qui expliquent la physionomie actuelle du territoire</p> <p>> analyse des cartes anciennes, témoins privilégiés</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les éléments intéressants sur le plan du patrimoine paysager, les zones à préserver connaître les zones problématiques et les améliorations éventuelles > pour cibler des mesures de protection ou d'amélioration dans certaines zones, pour aider à élaborer le RCU 	<p>Découpage en entités territoriales sur le plan paysager</p> <p>Description de chaque entité (caractéristiques, atouts et faiblesses), recommandations thématiques</p> <p>> levés de terrain systématiques, analyse sur cartes</p>	<p>Au niveau des données, il existe à la DGATLP, les périmètres d'intérêt paysager (PIP) et les points de vue remarquables (ADESA)</p>	<p>Article 452/22 du CWATUP : Dans les PIP, les actes et travaux soumis à permis peuvent être autorisés pour autant qu'ils s'intègrent au paysage. Les PIP ADESA n'ont cependant pas encore de base légale.</p> <p>Dans les points de vue remarquables, les actes et travaux soumis à permis peuvent être interdits ou subordonnés à des conditions pour éviter de mettre en péril la vue remarquable (Art. 452/20, CWATUP). Les points de vue remarquables ADESA n'ont cependant pas encore de base légale.</p>
	Etablissement d'une carte de la structure paysagère		
Structure et caractéristique du bâti			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître la structure du bâti, son évolution, ses caractéristiques particulières > pour cibler les mesures particulières en termes d'urbanisation, et surtout, aider à élaborer le RCU 	<p>Par entités territoriales, schématisation des étapes d'évolution des noyaux pour identifier les sous-quartiers, identification des principales caractéristiques du bâti</p> <p>identification des éléments présentant un intérêt sur le plan du patrimoine</p> <p>identification des principales caractéristiques des espaces publics</p> <p>> levés de terrain systématiques, analyse sur cartes</p>		

	<p>D'autres périmètres de protections des biens patrimoniaux existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Ensembles architecturaux classés > Sites classés > Sites archéologiques classés <p>> Zones de protection de biens classés</p>	Disponibles à la DGATLP	<p>Article 207 du CWATUP : l'arrêté inscrivant un bien immobilier sur la liste de sauvegarde ou l'arrêté de classement d'un bien immobilier peut déterminer les conditions particulières de protection et de gestion auxquelles est soumis le bien concerné. Ces conditions peuvent impliquer des restrictions au droit de propriété, en ce compris l'interdiction totale ou conditionnelle de bâtir, de lotir ou d'ériger des clôtures.</p> <p>Article 187 du CWATUP : la zone de protection d'un bien classé est la zone établie autour d'un bien immobilier inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé, et délimitée par un périmètre fixé en fonction des exigences de conservation intégrée de ce bien.</p> <p>> L'objectif de cette zone est d'assurer l'intégration du bien classé dans son environnement local et de favoriser sa visibilité, mais les restrictions ne sont applicables qu'aux biens classés</p>
	Etablissement d'une carte de la structure du bâti		
Démographie			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> · Connaître les caractéristiques de la population, son évolution passée et future <ul style="list-style-type: none"> > pour pouvoir programmer l'habitat, les équipements, la mobilité (les besoins) 	<p>Evolution de la population (naturelle et migratoire, par village et secteur statistique)</p> <p>Caractéristiques de la population (par village et secteur, par tranches d'âges, par nationalité, état civil...)</p> <p>Projection de population selon différentes hypothèses (par tranches d'âge)</p>	<p>Toutes ces données démographiques ou socio-économiques sont disponibles via l'INS ou d'autres institutions comme l'ONSS ou l'INASTI. Les données sont souvent agrégées au niveau communal et par secteur statistique.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · Connaître les caractéristiques socio-économiques de la population <ul style="list-style-type: none"> > déterminer le rôle comme pôle d'emploi, la mobilité qui en découle 	<p>Caractéristiques socio-économiques de la population (revenus, population active, emploi, chômage, navettes...)</p>		
Logement et potentiel foncier			

<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques du parc du logement dans la commune et l'adéquation avec les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les besoins (la demande) : les caractéristiques des ménages à partir des statistiques démographiques Déterminer les caractéristiques du parc (l'offre) : type, statut, âge... par village et secteur statistique Caractéristiques du logement social Caractéristiques immobilières (prix...) > données INS..., témoins privilégiés 	INS	
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le potentiel foncier disponible dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution probables de la population (de la demande) sur la base des projections de population Estimation du potentiel foncier disponible et de la capacité d'accueil en fonction d'hypothèses de densité Croisement des deux informations : état de saturation et temps de remplissage des réserves foncières > estimation sur base de l'analyse des statistiques démographiques et des cartes (relevé des disponibilités au plan de secteur par rapport à l'occupation actuelle) 		
	Cartographie du potentiel foncier disponible pour l'habitat et pour les autres fonctions (zones du plan de secteur)		
Equipements collectifs et commerciaux			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les carences et les besoins en matière d'équipements collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux pour les différentes catégories d'équipements collectifs : équipements administratifs, scolaires, sportifs, culturels, sociaux, de culte, commerces... Etat des lieux en matière de projets Confrontation de l'offre à l'évolution escomptée de la population, par village Accessibilité aux équipements 		

	> levés de terrain, témoins privilégiés, documents communaux et sites internet, enquêtes auprès des gestionnaires d'équipement (écoles, homes, crèches, cimetières...)		
	Cartographie des équipements sur la carte d'occupation du sol	Cfr. Carte d'occupation du sol de la CPDT ou le PCNOSW de la DGA	
Tourisme et loisirs			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> · Connaître les caractéristiques en matière touristique et les potentialités de développement 	Caractéristiques générales du tourisme de la Haute Meuse Inventaire des attractions touristiques et des lieux d'hébergement, ainsi que des sites d'intérêt (patrimoine, paysage, nature...), sport nautique, spéléologie... Potentialités de développement > levés de terrain, données communales, témoins privilégiés (BEPN)		
	Cartographie de certains équipements touristiques sur la carte d'occupation du sol	Cfr. Carte d'occupation du sol de la CPDT ou le PCNOSW de la DGA	
Agriculture et sylviculture			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> · Connaître les principales caractéristiques de ces secteurs > interactions avec la gestion du territoire urbanisé, la protection des paysages... 	Caractéristiques générales des sols (pédologie) Caractéristiques des exploitations agricoles et des productions Liens et enjeux entre agriculture et environnement Caractéristiques générales des exploitations forestières Multifonctionnalités de la forêt et enjeux > levés de terrains, témoins privilégiés, cartes pédologiques		
	Cartographie des fonctions agricoles et forestières sur la carte d'occupation du sol		
Activités économiques et exploitation des ressources			

<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<p>Connaître les caractéristiques des activités économiques, leur localisation dans le territoire et les potentialités de développement</p>	<p>Caractéristiques générales quantitatives</p> <p>Carrières : caractéristiques des exploitations, projets, problèmes et enjeux (nuisances)</p> <p>Eau : caractéristiques de la production d'eau souterraine et d'eau de surface (Tailfer)</p> <p>Autres industries et PME : caractéristiques et problématiques par village, transport fluvial</p> <p>Parmi les activités économiques les plus nuisibles ou dangereuses pour la population et l'environnement, nous pouvons citer les sites SEVESO.</p> <p>Sites à réaménager (SAR) et autres sols pollués</p> <p>> levés de terrain, témoins privilégiés, données communales</p>	<p>Disponibles à la DGRNE</p> <p>DGATLP et SPAQUE</p>	<p>A revoir. L'article 116 du CWATUP prévoit une consultation de la DGRNE pour les demandes de permis d'urbanisme qui concernent un site Seveso ou situées à proximité d'un tel site ou d'une zone pouvant accueillir un tel site. La notion de proximité n'est cependant pas définie dans le CWATUP et les zones vulnérables en cours de définition autour des sites SEVESO ne font pas encore l'objet d'arrêtés.</p>
	<p>Cartographie des principales activités économiques sur la carte d'occupation du sol</p>	<p>Cfr. Carte d'occupation du sol de la CPDT ou le PCNOSW de la DGA</p>	
Systèmes de déplacements			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<p>Connaître les caractéristiques des déplacements automobiles</p> <p>> pour proposer une hiérarchie du réseau avec des caractéristiques spécifiques par type</p>	<p>Circulation automobile : caractéristiques du réseau, nature et volume des flux de circulation, mesures d'organisation et aménagements du réseau, points noirs (accidents)</p> <p>> statistiques de circulation et d'accidents, levés de terrain, témoins privilégiés</p>	<p>Disponibles sur le site internet du MET ou via des demandes spécifiques de comptages réalisés par le MET.</p>	
	<p>Cartographie de la hiérarchie du réseau automobile actuelle, des points noirs et des mesures d'organisation ou d'aménagement du réseau</p>		

<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des déplacements « modes doux » <ul style="list-style-type: none"> > pour proposer une hiérarchie du réseau avec des caractéristiques spécifiques par type 	<p>Circulation des modes doux : organisation et caractéristiques du réseau</p> <p>> levés de terrain</p>		
	<p>Cartographie du réseau « modes doux » actuels, des points noirs et des mesures d'organisation ou d'aménagement du réseau</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les caractéristiques des autres modes de déplacements <ul style="list-style-type: none"> > intégrer cette problématique dans la réflexion sur la mobilité durable 	<p>Transports en commun : réseaux et fréquentation, accessibilité et desserte du territoire</p> <p>Transport de marchandises (chemin de fer, transport fluvial)</p>	> données TEC, SNCB, terrain	
<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les zones de bruit provenant des différents modes de transports 		<p>Cartes des zones de bruit aérien (SOWAER). Pour ce qui est de la cartographie du bruit routier, cette dernière est en cours de réalisation auprès du MET.</p>	
	<p>Cartographie du niveau de desserte en transport en commun des différents villages et quartiers</p>		
Réseaux techniques			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<ul style="list-style-type: none"> Connaître le niveau d'équipement des différents quartiers et les problèmes éventuels <ul style="list-style-type: none"> > orienter le cas échéant l'urbanisation vers des zones suffisamment équipées Connaître le cas échéant la présence d'infrastructures techniques susceptibles de poser des contraintes à l'occupation du sol 	<p>Caractéristiques décrites au niveau du PASH pour l'égouttage, brève description de la problématique pour les autres réseaux</p> <p>> PASH, témoins privilégiés, gestionnaires des impétrants</p>		
	<p>Cartographie du niveau d'égouttage des différents villages et quartiers, ainsi que des principales infrastructures techniques</p>		

Situation juridique			
<i>Enjeu, objectif poursuivi</i>	<i>Données et informations collectées</i>	<i>Où trouver les données ?</i>	<i>Remarques</i>
<p>· Connaître les contraintes juridiques existantes car elles influencent directement l'occupation du territoire</p>	<p>Commentaires par rapport au plan de secteur Plans communaux d'aménagement et schémas directeurs permis de lotir statut des voiries, des cours d'eau, des bois biens immobiliers classés règlements généraux d'urbanisme sites à réaménager captages et périmètres de protection sites Natura 2000, réserves naturelles Périmètres de réservation du Plan de secteur arbres et haies remarquables</p>		
	<p>Cartographie des différentes contraintes juridiques</p>		

1.4 QUELLES PERSPECTIVES POUR LE DIAGNOSTIC ?

L'examen de la littérature sur le sujet et de quelques cas concrets appelle des questionnements et des éléments de réflexion sur les perspectives en matière de diagnostic dans les outils de développement territorial.

1.4.1 Objectifs, démarche et moyens

L'ampleur et la nature du diagnostic dépendent de l'objectif de l'étude

Dans les outils de type global, comme les SSC ou encore les PCDR, il s'agit de faire un tour d'horizon par rapport à une problématique (le développement rural, la gestion territoriale...) pour déterminer les enjeux pour l'avenir, les atouts dont la Commune dispose, les faiblesses qu'il faudra dépasser... Par rapport à ce type d'outils, **le diagnostic vise donc à établir un inventaire relativement exhaustif des enjeux auxquels le commanditaire devra faire face**. On comprend dès lors que les moyens doivent être relativement importants (temps nécessaire, équipe pluridisciplinaire et donc budget...).

Dans d'autres outils, notamment ceux qui sont mis en œuvre à l'initiative des communes, la question de départ est généralement précisée. Face à un problème concret et relativement urgent, la Commune souhaite une réponse rapide ; le temps est compté. C'est entre autres pourquoi elle construit elle-même une procédure originale dont elle garde l'entière maîtrise tant au niveau du contenu que des délais, sans tutelle régionale. Etant donné qu'elle finance elle-même l'étude, ces moyens sont forcément limités ; le budget l'est donc tout autant.

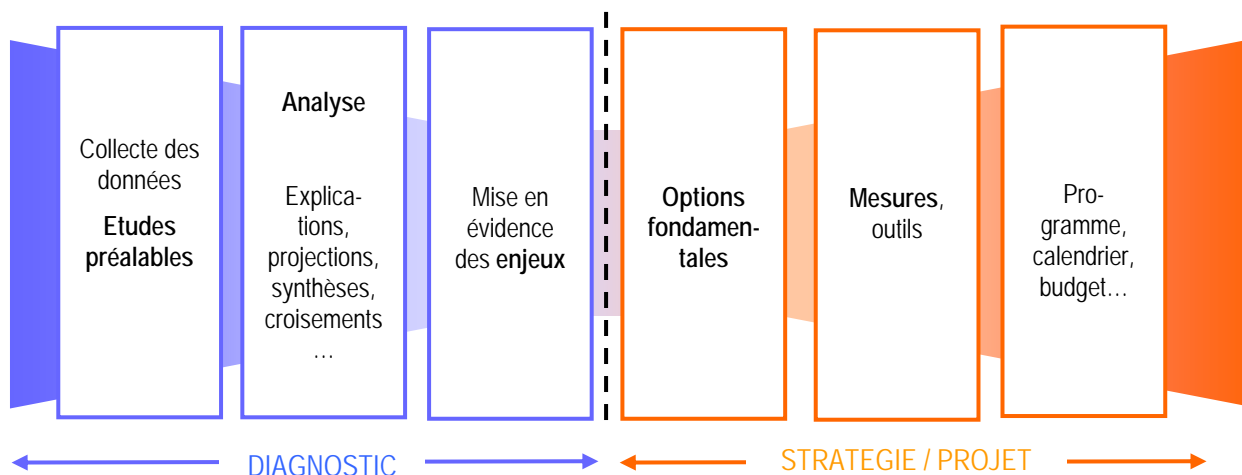
Dans ce type d'études, **le diagnostic a principalement pour but de vérifier les enjeux pressentis au départ**. Il faut toutefois éviter les raccourcis qui construirait le diagnostic uniquement à partir de ces impressions vécues et des vérifications sont nécessaires. Ainsi, on ne peut se contenter d'une analyse « AFOM » qui ne serait pas fondée sur des investigations plus poussées.

Le diagnostic pourra aussi rassembler les éléments nécessaires à la construction de scénarios d'évolution, démarche utile pour aider les autorités à prendre rapidement un choix par rapport à différentes options qui s'offrent à elle.

Le déroulement de la procédure n'est pas toujours linéaire

Le schéma ci-après présente les différentes étapes du processus stratégique et situe le diagnostic par rapport à celles-ci.

Le processus de la démarche stratégique du projet territorial peut être représenté schématiquement sous la forme d'un diabolos. Au départ, le champ de l'investigation est large pour ensuite se resserrer vers une vision synthétique des enjeux du territoire. Symétriquement, le projet se centre d'abord sur des grands principes, qu'il déclinera ensuite dans diverses actions et mesures.

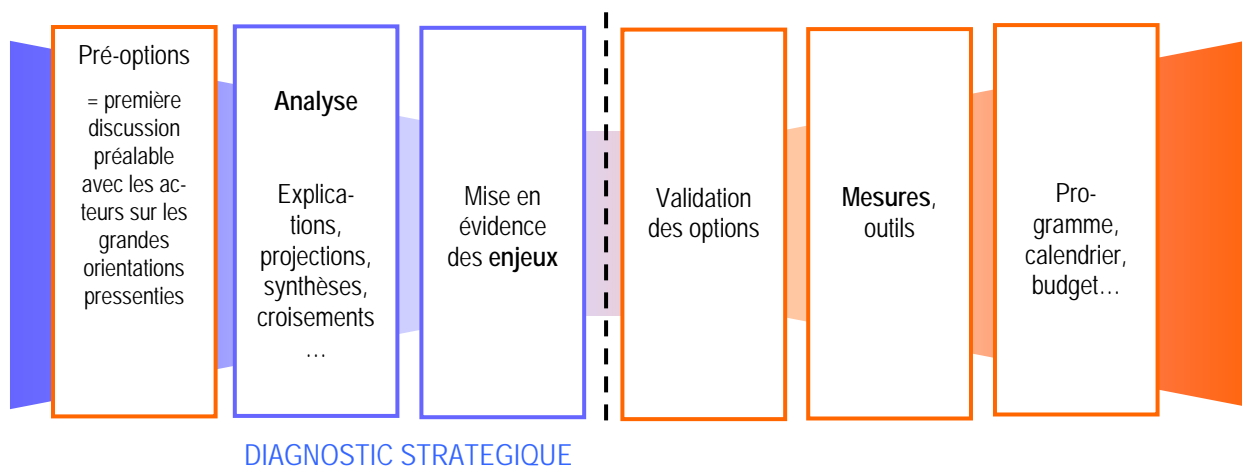


Classiquement et théoriquement, le processus est linéaire : le diagnostic vise tout d'abord à collecter les informations nécessaires à sa réalisation. Ces données sont diverses : données statistiques, levés de terrain, études préexistantes (ouvrages, autres outils et diagnostics préalables...), enquêtes de terrain (questionnaires, comptages...), entretiens avec des « témoins privilégiés »... L'analyse de ces données visera à les croiser, à les interpréter, à évaluer les tendances escomptées (notamment en matière de démographie), et finalement à en établir la synthèse. Cette synthèse se traduira ensuite par la mise en lumière des enjeux du territoire : atouts, faiblesses, problèmes, risques...

En réponse à ces enjeux, une stratégie / un projet sont déterminés, des principes généraux (options fondamentales) aux mesures concrètes, si possible traduites dans un programme détaillé fixant les priorités. La nuance entre projet et stratégie ? Elle réside peut-être – selon nous – dans le fait que le projet renvoie généralement à une image, tandis qu'une stratégie désignera plutôt une liste hiérarchisée de choses à réaliser.

Par rapport à ce schéma linéaire, la pratique et les tendances actuelles montrent que **des variantes peuvent être proposées, favorisant des allers-retours dans la démarche et davantage de débat entre les acteurs**.

Le diagnostic peut être précédé d'une phase de « pré-options », c'est-à-dire l'énoncé par les autorités locales, l'administration ou d'autres acteurs de grands enjeux ou d'orientations pressenties qu'il s'agira alors de valider par le diagnostic.



Ces enjeux ou options préalables peuvent être d'emblée précisés par le pouvoir local, en apparaissant par exemple dans le cahier des charges de l'appel à soumission pour l'auteur de projet. Ils peuvent au contraire être mis en évidence par l'auteur de projet suite à diverses rencontres avec les acteurs locaux, selon la méthode qu'il propose au commanditaire de la mission.

Une première discussion sur des « pré-options », ou la mise en évidence préalable des principaux enjeux du territoire, notamment avec des acteurs locaux permettent de proposer un diagnostic à portée davantage **stratégique**, qui se centrera sur la collecte et l'analyse en priorité de certaines informations.

Cette façon de procéder présente des avantages, principalement le gain de temps et d'énergie car le diagnostic se centre sur l'essentiel. A contrario, ce type de diagnostic peut être jugé trop orienté, moins « objectif ». Il peut être soupçonné d'être un « alibi » pour justifier des choix prémédités.

En pratique, et surtout s'il existe une concertation suivie et régulière entre les acteurs intervenants, la démarche pourra se traduire par un processus de précision progressive de la connaissance du territoire en fonction des besoins.

Méthode et moyens

En fonction du niveau de précision requis, les moyens et le temps de réalisation du diagnostic seront plus ou moins importants. Les délais peuvent ainsi s'échelonner de quelques semaines à plus d'une année comme c'est souvent le cas dans les SSC.

Outre les données citées plus haut, diverses méthodes peuvent être développées pour rendre le diagnostic prospectif. On pense notamment aux prévisions démographiques et statistiques, traduisant des évolutions probables moyennant certaines hypothèses. Ainsi, établir des hypothèses quant à l'évolution probable de la population (en nombre et en caractéristiques) sur un territoire permet de mener une réflexion sur les besoins liés à celui-ci : besoins futurs en logements, en équipements et en services...

Le diagnostic peut aussi traduire ces évolutions sous la forme de scénarios probables. Cette technique peut soit être utilisée pour décrire une situation possible sans intervention (toujours de l'ordre du diagnostic) ; elle peut aussi inclure les choix en jeu et traduire le projet, se mettant alors au service de la définition de la stratégie.

Entre diagnostic et stratégie, les travaux réalisés dans le cadre des recherches de la CPDT sur la vallée de la Haute Meuse ont produit divers scénarios prospectifs dont le but était de donner une image de ce que pourrait être le futur d'un territoire. Il était aussi de permettre à chaque famille d'acteurs de mieux prendre conscience de la manière dont les autres peuvent percevoir ce territoire. C'est en ce sens un outil intéressant pour préparer les négociations.

1.4.2 Contenu du diagnostic

Le contenu du diagnostic est orienté en fonction du but recherché

Le contenu du diagnostic est toujours orienté en fonction des objectifs de l'étude. Il n'est pas un but en soi. Ainsi, un SSC axera ses investigations sur la gestion de la structure urbanistique (les éléments qui polarisent, les aires ou zones spécifiques, les axes et modes de déplacements, la gestion de l'urbanisation...).

D'où la difficulté – comme on l'a vu dans les recherches antérieures de la CPDT - de mettre en place un diagnostic communal global, couvrant toutes les thématiques gérées par le pou-

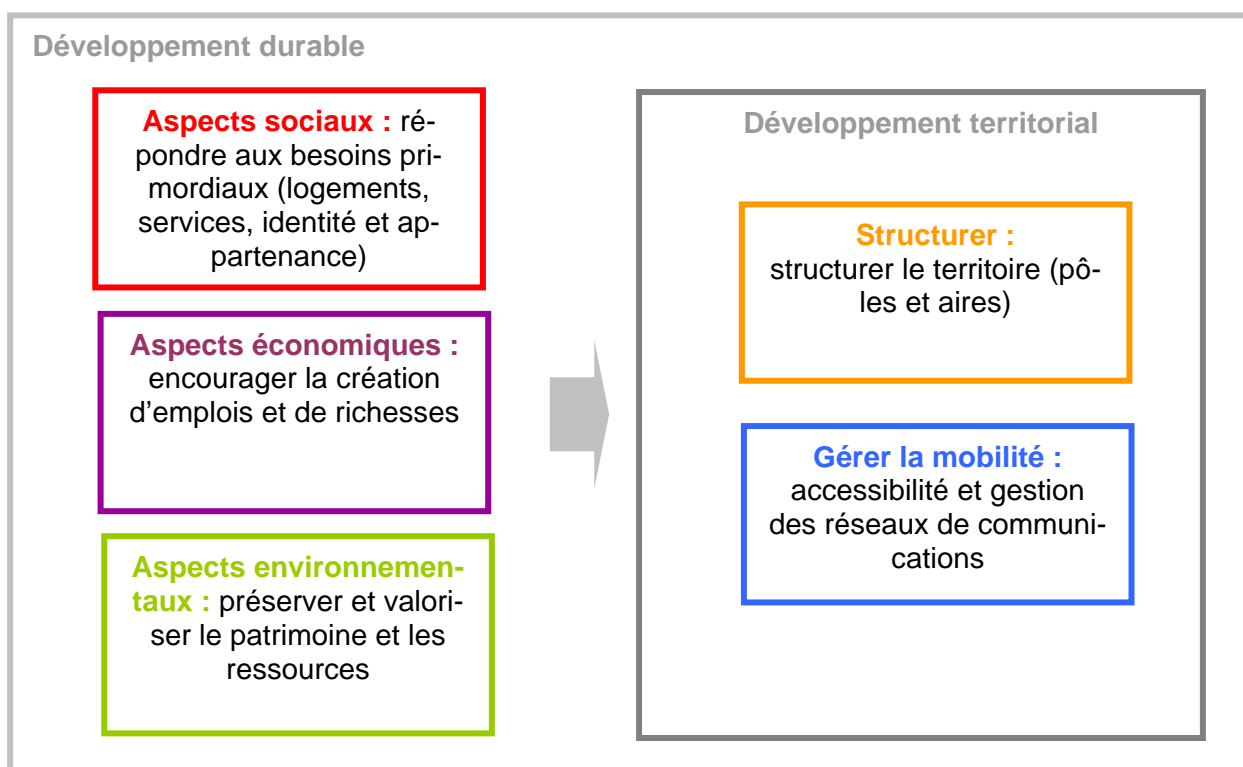
voir local et qui serait suffisant quels que soient les outils à développer par la suite. Cela n'exclut bien sûr pas que les données progressivement collectées au fil des études soient réutilisées à d'autres fins.

Les thématiques à aborder

Première question à se poser : les outils territoriaux ne doivent-ils pas se centrer essentiellement sur la question territoriale ? Ne faut-il pas cerner les matières qui ont un lien – direct ou indirect – avec l'aspect spatial des choses ?

Des outils comme la déclaration de la politique communale, le Contrat d'avenir local ou l'Agenda 21 local vont traiter de toutes les matières qui sont de la compétence communale, mais certaines ont sans doute des finalités qui sont très éloignées de l'aspect territorial : on peut penser à l'implication dans les projets humanitaires nord-sud, l'organisation de formations ou de programmes culturels. Où mettre la limite ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous proposons de repartir du SDER, vu sous l'angle des piliers du développement durable :



Une manière de construire le contenu du diagnostic pourrait donc être de partir des enjeux du développement territorial.

Les progrès informatiques facilitent la mise à disposition des données

Un gain de temps appréciable pour les auteurs de projet provient de la mise à disposition – notamment par la Région wallonne - de nombreuses données, notamment par le système d'informations géographiques. Diverses données telles que les contraintes techniques et juridiques à l'utilisation du sol peuvent ainsi être prises en compte rapidement. Rappelons tou-

tefois que l'information doit être non seulement collectée mais aussi explicitée et interprétée au travers des outils. Ainsi par exemple, il ne suffit pas de répertorier les terrains karstiques, mais d'aider la Commune à appliquer la politique qu'elle juge opportune (refuser systématiquement les permis, exiger des études plus précises, etc.).

Ces types de données peuvent constituer une base d'information régulièrement tenue à jour par les communes ou la Région, selon le cas.

Le contenu des diagnostics peut être fixé par ailleurs

Les cahiers de charges fixent le contenu du diagnostic et certains d'entre eux sont quelque fois très précis, exigeant la collecte de données pas toujours pertinentes dans le cadre de l'étude ou qui demandent beaucoup de temps pour être rassemblées (ex. dans le cas du SSC : statut juridique des chemins et sentiers, données techniques relatives aux égouts...). Ces documents témoignent du souhait des communes (et souvent de leurs services administratifs) de profiter de l'occasion pour disposer de ces données complémentaires, mais ces investigations alourdissent le travail et les délais.

Par ailleurs, les exigences du CWATUP en matière d'évaluation environnementale par rapport au contenu du SSC ne semblent pas suffisamment adaptées à un document général d'orientation mais se calquent plutôt sur le contenu des études d'incidences pour des projets concrets et des sites limités. Pour s'y conformer, les investigations quant aux chapitres relatifs au milieu naturel, à l'environnement, au cadre de vie... doivent cependant être renforcées.

1.4.3 La gouvernance et les acteurs

Avec qui ?

Divers acteurs peuvent intervenir dans l'élaboration du diagnostic. Classiquement, le diagnostic est réalisé par un auteur de projet, mais celui-ci peut interroger des témoins privilégiés, une manière d'associer d'autres acteurs à sa réalisation.

La participation peut être développée dès ce stade du projet. Il s'agit de recueillir l'avis soit de la population, soit de représentants de certaines catégories, éventuellement par le biais d'une commission institutionnalisée. Cette consultation se pratique parfois dans les SSC, où des séances publiques sont organisées pour exposer la synthèse du diagnostic et/ou récolter le sentiment de la population sur les atouts et les faiblesses du territoire.

Ce processus est formalisé dans les PCDR, où la participation prend une place centrale. Des réunions par villages et par thèmes sont organisées dans le but de récolter les problèmes ressentis d'une part et les priorités d'intervention d'autre part. On est déjà là presque au stade de la conception du projet.

Dans d'autres outils, la participation peut passer par un groupe de travail, un comité d'accompagnement, etc. rassemblant un panel d'acteurs « avertis » et concernés par la matière traitée.

Hormis dans les PCDR où le projet s'élabore à partir des réunions publiques puis de la CLDR, la participation reste du domaine de la consultation et se passe généralement a posteriori.

Un **processus de concertation** peut avoir lieu avec un groupe de travail ou les autorités communales. Sans finaliser le diagnostic, les enjeux sont élaborés relativement tôt dans le processus et soumis aux interlocuteurs. On passe très vite au stade du projet. Des investigations complémentaires sont alors nécessaires pour affiner le projet, le vérifier et le valider (situation juridique et contraintes éventuelles, investigations complémentaires sur un site particulier présentant des enjeux importants...). Il s'agit de tester la faisabilité des grandes idées émises comme projet.

La concertation avec des acteurs (décideurs, groupe de travail...) rend le processus plus dynamique. Dans la mesure où un diagnostic est construit avec les acteurs, **on peut parler de « diagnostic partagé »**.

Un diagnostic participatif, cela prend du temps

La participation n'est pas toujours compatible avec la volonté de réaliser rapidement un diagnostic. On le voit dans la réalisation des PCDR où le nombre important de réunions (dans chaque village, autour de chaque thème jugé pertinent...) retarde aussi le déroulement de la démarche. A contrario, dans d'autres cas la participation est ciblée, orientée vers les acteurs les plus significatifs par rapport au problème posé (les forces vives du quartier), quitte à s'ouvrir par la suite à un public plus large.

Les attentes par rapport au diagnostic peuvent être multiples

Si l'outil a un but direct d'aide à la décision par rapport à un problème concret, les attentes politiques par rapport au diagnostic seront limitées car ce que les autorités veulent avant tout, ce sont les propositions. Le diagnostic n'intéresse pas, les mandataires expriment parfois le fait qu'ils connaissent déjà leur territoire et que cela ne leur apprend rien. Pourtant, il est sans doute utile de valider les enjeux pressentis, de les nuancer et de les préciser.

Quant aux services administratifs, ils sont plutôt demandeurs d'outils techniques pour les aider dans la gestion quotidienne des dossiers. Les données complémentaires qui étofferont et structureront leur connaissance de la commune sont les bienvenues.

Le diagnostic de type SSC, qui apporte une étude détaillée et complète de la situation de la commune est aussi apprécié comme outil de communication et de sensibilisation de la population ou des associations. Il arrive que le diagnostic soit publié dans les librairies locales. Il constitue de plus en plus souvent une source d'informations intéressantes à mettre à la disposition sur les sites internet communaux.

1.5 BIBLIOGRAPHIE

- **Beuseroy, K.**, 2006. L'enjeu du diagnostic dans les SCOT. Mémoire de DES en urbanisme et aménagement. Univ. Paris 8, Insti. Français d'urbanisme.
- **Besancenot, F.** « *Réalisation d'un diagnostic territorial de développement durable. Expérimentation dans le Bassin potassique alsacien* », Développement durable et territoire, *Varia*
- **Collectif**, 2003. Prospective et développement territorial. Les séminaires de la Caisse des dépôts. La documentation française, Paris.
- **Collectif**, 2001. Méthode d'analyse transversale pour l'observation des mutations urbaines. Problématique, questions et principes de sélection des indicateurs.
- **Certu**, avril 2003. « *Le diagnostic territorial : outil de l'action publique* », Cahier n°4 de Diagnostics de territoires et système d'acteurs.
- **Commune de Mont-st-Guibert**, schéma d'orientation du centre-ville, Diagnostic et options, CREAT, 2008
- **Commune de Profondeville**, Schéma de structure communal et règlement communal d'urbanisme, CREAT, en cours
- **Conférence Permanente du Développement Territorial CPDT (2005)**. *Mutations spatiales et structures territoriales, Politique de gestion des fonds de vallées*. Programme de travail 2002-2005.
- **De Courson, J.**, 1999. La prospective des territoires. Concepts, méthodes, résultats. Collections du Certu, Minist. de l'Équipement, du Transport et du Logement, Lyon.
- **Derzelle C., Hanin Y., Sinzot A. et Xanthoulis S.** (2007). *Recomposition des territoires de vallées : un schéma de développement pour la Haute Meuse*. In Territoire(s) wallon(s), n°1. Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement territorial, pp.43-62.
- **Jacquot, S.**, 2007. Méthodologies de diagnostic territorial et d'analyse des lieux et sites, Notes de cours master, 1, U. Angers, (sebjacquot.free.fr).
- **S. Lardon, V. Piveteau et L. Lelli**, « *Le diagnostic des territoires* », Géocarrefour, vol.80/2, 2005
- **MEDD** (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), « *Des outils et des démarches pour l'élaboration d'un agenda 21 local. Le diagnostic territorial inscrit dans une démarche de développement durable* », novembre 2002
- **Rouxel, F. et Rist, D.**, « *Le développement durable, approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux* », éd. CERTU, 2000
- **Veltz, P.**, « *Mondialisation, villes et territoires* », éd Puf, avril 2005
- **Exposé de B. Ippersiel** (ICEDD) dans le cadre du Master en Urbanisme et Développement territorial de l'UCL, 2008.